

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION**

DIRECTION DE L'EXPANSION RURALE

**BILAN D'ACTIVITES ANNUEL
1999**

AVRIL 2000

PLAN

INTRODUCTION

I. Administration et fonctionnement

- 1.1. Personnel
- 1.2. Moyens logistiques et matériels
- 1.3. Moyens financiers

II. Synthèse des activités

- 2.1. Aspects du canevas de travail
- 2.2. Formation des acteurs locaux
- 2.3. **Statistique des rapports des structures déconcentrées**

- Situation générale
- Situation dans les arrondissements
- Situation dans les départements
- Situation dans les régions.

2.4. Activités des structures déconcentrées

24.1. Agriculture

- 24.2. Elevage
- 24.3. Pêche
- 24.4. Environnement
- 24.5. Economie Familiale
- 24.6. Jeunesse et Sports

III. Suivi des projets et programmes

3.1. Programme « CERP, Développement des Communautés Rurales »

- 31.1. Bénéficiaires du programme
- 31.2. Méthodologie d'intervention
- 31.3. Formation.

- Formation des conseillers ruraux
- Formation des membres des OPA
- Formation des agents des CERP.

- 31.5. Micro-réalisations
- 31.6. Appui institutionnel

3.2. Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles

32.1. Rappel des objectifs

31.2. Réalisations

- Réalisation de la première génération
- Réalisation de la deuxième génération
- Réalisation de la troisième génération

3.3. Programme Phosphatage de fond

33.1. Commission de distribution et comités locaux de suivi

32.2. Réception des produits

33.3. Suivi des opérations de distribution

3.4. Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP)

34.1. Coordination du Sous-Programme 3 (SP3)

- Comité de travail
- Comité national de sélection du Réseau Afrique 2000
- Aperçu sur le SP3
- Cibles visées et axes d'intervention

- Secteur Rural
- Secteur Urbain

34.2. Bilan des activités du SP3

- Secteur Rural
- Secteur Urbain

34.3. Bilan administratif et financier

- Activités administratives
- Evaluation des besoins
- Difficultés rencontrées et recommandations

3.5. Programme de Gestion Intégrée des Eaux et des Sols (PGIES) et Promotion des systèmes productifs durables

3.6. Programme de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (PDPE) du Corps des Volontaires Américains

36.1. Historique du Projet

36.2. Objectifs du Projet

36.3. Principales réalisations

3.7. Activités des volontaires japonais dans la région de Fatick

3.8. Fonds de Développement Local (FDL)

3.9. Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA)

39.1.1 Rappel des termes du protocole d'accord PMIA/DER

39.1.2 Activités menées en 1999

- Missions de la DER
- Appui des services déconcentrés de la DER

39.3. Résultats de la campagne

- Arrondissement de RAO
- Arrondissement de Ross Béthio

39.4. Propositions et suggestions

- Encadrement technique
- Groupement des producteurs et la FEPRODES

3.10. Programme ASC Emploi – Jeunes

3.11. Programme DER/CSE

3.12. Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR)

IV. Perspectives

Conclusion

Annexe Programme d'activités 1999

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGETIP :	Agence d'exécution des Travaux d'Intérêt Public
AGR :	Activités Génératrices de Revenus
APCR :	Association des Présidents de Conseillers Ruraux
ASC :	Association Sportive et Culturelle
AVD :	Association Villageoise de Développement
BAD :	Banque Africaine de Développement
CAJEB :	Coordination des Jeunes de Bambey
CD :	Compact Disque
CDA/CERP :	Commission Départementale d'Assistance aux Centres d'Expansion Rurale
CDD :	Comité Départemental de Développement
CDEPS :	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
CEM :	Collège d'Enseignement Moyen
CIVD :	Comité Inter Villageois de Développement
CNA/CERP :	Commission Nationale d'Assistance aux Centres d'Expansion Rurales
CNRA :	Centre National de Recherches Agricoles
CR :	Communauté Rurale
CRA/CERP :	Commission Régionale d'Assistance aux centres d'Expansion Rurale
CSA :	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSE :	Centre de Suivi Ecologique
CVD :	Comité Villageois de Développement
DCL :	Direction des Collectivités Locales
DER :	Direction de l'Expansion Rurale
ENCR :	Ecole Nationales des Cadres Ruraux
FAIL :	Fonds d'Appui aux Initiatives Locales
FAG :	Food Agriculture Organisation
FAILEU :	Fonds d'Appui aux Initiatives Locales pour l'Environnement Urbain
FDL :	Fonds de Développement Local
FENU :	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
FEPRODES :	Fédération des Producteurs du Delta du Sénégal
FKA :	Fondation Konrad Adenauer
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GPF :	Groupement de Production Féminine
GRN :	Gestion des Ressources Naturelles
IEC :	Information Education Communication
ISRA :	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
JICA :	Japan International Corporation Agency
JOCV :	Japan Overseas Corporation Volonters
LPDA :	Lettre de Politique de Développement Agricole
M.A. :	Ministère de l'Agriculture
MTE :	Ministère du Travail et de l'Emploi
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPA :	Organisation des Producteurs Agricoles
PAGT :	Plan d'Aménagement et de Gestion des Terroirs
PADEN :	Programme d'Alphabétisation des Elus et Notables
PADMIR :	Programme d'Appui à la Décentralisation en milieu Rural
PAPIC :	Plan d'Action Prioritaires d'Investissement Communautaire

PASA : Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PGIES Programme de Gestion Intégrée des Eaux et des Sols
PDPE : Programme de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
PDU : Programme de Développement Urbain
PEV : Programme Elargi de Vaccination
PELCP : Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté
PGCRN : Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles
PISA : Programme d'Investissement du Secteur Agricole
PLD : Plan Local de Développement
PMIA : Programme de Modernisation et d'Intensification Agricole
PNIR : Programme National d'Infrastructures Rurales
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PSAOP : Programme d'Appui au Secteur Agricole et aux Organisations de Producteurs
PTEF : Programme d'Exécution Technique et Financière
PTIP : Programme Triennal d'Investissements Publics
PUR : Plan d'Urbanisation de Référence
SCN : Service Civique National
SEA/CERP : Secrétariat Exécutif des Actions des Centres d'Expansion Rurale
SDER : Service Départemental de l'Expansion Rurale
SOP : Spécialiste en Organisation Paysanne
SP3 : Sous Programme 3
SRER : Service Régional de l'Expansion Rurale
UNIS : Union Nationale Interprofessionnelle des Semences
VNU : Volontaire des Nations Unies

INTRODUCTION

La Direction de l'Expansion Rurale (DER) établit chaque année un bilan d'activités dont le contenu permet d'apprécier le niveau d'exécution des tâches spécifiques dévolues à la structure et l'évolution des rapports de collaboration avec les différents organismes.

Au plan stratégique, la philosophie globale d'intervention de la Direction a conservé sa nature particulière dans la mise en oeuvre de l'approche participative basée sur l'encadrement de proximité.

C'est là une donnée nécessaire pour appréhender le rôle majeur de la DER dans la mise en application de notre politique de développement local par l'appui apporté notamment à :

- l'approfondissement du processus de décentralisation ;
- l'approche plus conséquente des questions environnementales ;
- la lutte progressive pour l'éradication de la pauvreté.

Indicateur des perspectives de 1999, ce bilan est descriptif et analytique des actions techniques qui ont abouti aux résultats globaux dont il fait la synthèse.

Il s'agit en même temps d'identifier les lignes de force, de situer les contraintes et de préciser les solutions appropriées pour la bonne conduite des projets et programmes.

L'ensemble de ces aspects est abordé avec le souci de bien expliciter les méthodes d'approche de la DER en fonction de la diversité des partenaires et de leurs préoccupations.

A noter cependant que le manque de suivi des programmations préalablement arrêtées avec des partenaires a été pour beaucoup un handicap effectif dans l'exécution d'un certain nombre de tâches.

De plus, des périodes de léthargie ont été observées pour l'appui à des activités sur le terrain telles que :

- le Programme Phosphatage de fond ;
- le Programme d'Investissement du Secteur Agricole ;
- le Processus Sahel 21 ;
- le Projet d'appui aux groupes et zones à risques alimentaires.

Par ailleurs, la DER et ses structures déconcentrées avaient entamé l'année 1999 par une brillante participation au premier recensement national des demandeurs d'emplois.

Cette opération, pilotée par le Ministère du Travail et de l'Emploi, a connu un résultat satisfaisant qui a abouti à l'établissement d'un cadre de collaboration pour le suivi du Programme ASC Emploi - Jeunes.

Avec le Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA), un protocole d'accord signé avec la DER lui avait permis de se déployer depuis le mois de Mai 1999 dans les arrondissements de Ross Béthio et de Rao (région de Saint-Louis).

Globalement, l'optique du partenariat élargi se renforce et traduit le regain de vitalité qui a été consolidé tout au long de l'année par les rapports des structures déconcentrées (SRER, SDER et CERP).

Par ailleurs, même si la programmation des activités est de rigueur, il importe de prendre toujours en compte le rôle des CERP dans les opérations électorales et dans la mise en oeuvre des mesures administratives prises au niveau local, face à des situations d'urgence telles que les inondations que notre pays a connues au cours de l'hivernage 1999.

La DER et ses structures déconcentrées ont par ailleurs mené tout au long de l'année diverses activités favorables à la promotion socio-économique des communautés de base.

Le présent bilan va s'efforcer de mettre en évidence l'essentiel de ce travail de terrain.

I. ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

1.1. Personnel

La Commission Nationale d'Assistance aux CERP (CNA/CERP) avait programmé une réunion de travail durant l'année 1999.

L'ordre du jour devait porter sur les contraintes majeures dans le fonctionnement de la structure et la nécessaire réadaptation de ses méthodes d'intervention pour être en phase avec les processus de développement local.

L'opportunité du redémarrage des travaux de la CNA/CERP se justifiait donc pleinement, ne serait ce que pour examiner la question toujours actuelle de la gestion du personnel technique en poste dans les CERP et qui ne relève pas de la tutelle du Ministère de l'Intérieur.

A titre de rappel, il faut préciser que le personnel en question se compose pour l'essentiel d'agents techniques d'Agriculture, d'Elevage, des Pêches, d'Horticulture, des Eaux et Forêts, de techniciens de Génie Sanitaire.

Il sont collaborateurs ou membres des équipes des CERP et forment un effectif d'environ 226 agents.

Leur présence au niveau local a toujours été un support réel pour actionner les ressorts du développement à la base tout en constituant au fil des années, l'expression concrète de la nature pluridisciplinaire et polyvalente des Centres d'Expansion Rurale.

L'évocation de manière régulière du cas de ces collaborateurs se justifie par le dysfonctionnement créé par leur dépendance de leur service d'origine et des chefs de CERP sous l'autorité desquels ils sont placés.

Cette situation de double dépendance a toujours introduit des incohérences dans la programmation et l'exécution des activités et par conséquent, l'impératif de coordination demeure une priorité pour les différents membres de la CNA/CERP. Bien que programmée, celle-ci n'a pu démarrer ses travaux en 1999.

Sur un autre plan, il faut souligner parmi les aspects notables de la situation du personnel de la DER, le mouvement intervenu au second semestre.

Le redéploiement ainsi opéré a permis de pourvoir à certains postes, d'effectuer des permutations d'agents et surtout d'affecter des cadres qui répondent le mieux aux exigences du partenariat dans les zones d'évolution des projets et programmes.

Au plan numérique, l'effectif global conserve pour l'essentiel la même physionomie que l'an passé.

Ainsi, à la date du 31 décembre 1999, la DER comptait en propre 281 agents contre 283 en 1998.

Le service a enregistré deux départs à la retraite et un cas de décès, ainsi que l'arrivée d'un Agent Technique d'Agriculture.

La prolongation d'activités a été accordée à deux agents tandis que 10 autres sont partis en formation.

Il faut aussi signaler la décoration au grade de Chavalier de l'Ordre National du lion en faveur d'un Chef de Service Régional.

Par ailleurs, il faut rappeler que la résorption du déficit d'agents à tous les niveaux d'exécution demeure une des priorités de la DER.

Dans ce cadre, des perspectives sont notées avec la récente création du Service Civique National (SCN).

Le SCN met en oeuvre un programme de volontaires sénégalais de diverses spécialités. Au terme de deux ans d'activités dans une localité donnée, ils sont susceptibles d'être remplacés, créant ainsi une dynamique de continuité.

Globalement, il s'agit d'une opportunité qui apporte en plus, une réponse technique aux préoccupations des communautés rurales en raison des profils de formation identifiés dans le SCN.

La DER vient de soumettre récemment au responsable du SCN une expression des besoins portant sur plusieurs dizaines d'agents d'Agriculture, d'Elevage, des Eaux et Forêts, de Génie Sanitaire, des Pêches, des Monitrices d'Economie Familiale Rurale et des Planificateurs.

1.2. Moyens logistiques et matériels

Les CERP non construits, faut – il le répéter, ne disposent même pas de locaux, ne serait – ce que pour abriter les bureaux.

Ce fait, ajouté au manque de moyens de déplacement rend difficiles les conditions de travail sinon d'existence des équipes de CERP. Une réponse a été rapidement trouvée dans le cadre du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) pour apporter une solution planifiée à ce problème.

C'est ainsi que la région de Tambacounda vient de bénéficier d'une enveloppe de quarante millions (40 000 000 F CFA) pour la réhabilitation de dix (10) CERP.

S'agissant du matériel d'équipement, il faut observer les efforts déployés par la Direction et qui seront poursuivis les années à venir avec le Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP).

Ainsi, la Direction a pu disposer d'une gamme de matériels comportant des tables de bureau, des chaises, des armoires, des fauteuils, des machines écrire, des ordinateurs, des climatiseurs.

1.3. Moyens financiers

Les crédits de l'exercice 1999 alloués à l'ensemble de la DER se présentent comme suit :

- Personnel (salaires, allocations, parts contributives, prévisions pour avancements heures supplémentaires)	492 427 000
- Fonctionnement	25 576 000
- Carburant	25 340 000
- Dépenses communes	1 079 000

Ainsi, la situation matérielle et financière de l'ensemble de la Direction de l'Expansion Rurale s'établit comme suit :

- Personnel	492 427 000
- Carburant	25 340 000
- Fonctionnement	25 576 000
- Dépenses communes	1 079 000
- PTIP	80 000 000
Soit au total	624 422 000

II. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS

2.1. Aspects essentiels du canevas de travail

Les mécanismes opérationnels mis en oeuvre font ressortir deux grands axes que sont :

- les actions spécifiques qui comportent chaque année une vingtaine de tâches.
- l'appui aux partenaires liés à la DER par un cadre de partenariat.

Ces orientations stratégiques sont complétées chaque année par les actions dégagées dans la rubrique perspectives.

Il s'agit là d'axes de travail qui s'identifient à des termes de référence que la structure s'attache à planifier et à exécuter.

Toutefois, il importe de savoir qu'il s'agit d'un exercice de planification indicative car la DER et tous les niveaux d'exécution se doivent de répondre à tout moment aux différentes sollicitations des partenaires administratifs et institutionnels.

De manière générale d'ailleurs, tout organisme dont l'optique d'intervention est en phase avec les exigences de la décentralisation, de la lutte contre la pauvreté et de la gestion des ressources naturelles s'attache à prendre contact avec la DER.

Ce contact est rendu nécessaire pour au moins pouvoir consulter les PLD qui, heureusement demeurent un guide précieux pour l'approche des réalités communautaires.

Ainsi apparaissait le rôle majeur du SEA/CERP qui avait conçu dans les années 80 le guide de la planification à la base et lancé l'opération en 1986.

Durant la décennie 90, la DER a parachevé la première expérience de planification communautaire, suscité et appuyé diverses initiatives tendant à valoriser les PLD.

Au total, l'examen rétrospectif de l'activité du service donne une idée sur l'efficacité effective des axes de travail mis en oeuvre au niveau national.

Dans ce cadre, les principales interventions et réalisations de la DER ont fait l'objet de récapitulation depuis 1993.

L'année 1993 a été, en effet une année marquée par la tenue de séminaire de Saly du 6 au 8 septembre, qui a constitué un des grands événements dans la vie de la structure.

Cette récapitulation succincte répondait donc à des nécessités internes, mais en même temps, elle a facilité la contribution de la DER à la préparation des activités et réalisations du Ministère de l'Intérieur dans le cadre du septennat actuel du Président de la République.

2.2. Formation des acteurs locaux

L'importance de ce volet dans la mise en oeuvre de la politique de décentralisation a été déjà bien perçue par les agents des CERP lors du déroulement de la planification à la base.

Ainsi, la gestion des terroirs, l'alphabétisation fonctionnelle, l'élaboration et l'exécution des budgets ainsi que la nouvelle approche des problèmes environnementaux ont été les domaines essentiels de la formation des populations à la base.

Dans le même ordre d'idées, il faut rappeler que le volet formation a été la principale mesure d'accompagnement dans le suivi des programmes et projets.

C'est ce qui explique la prédominance des activités de formation dans l'exécution du PGCRN, du PELCP et du Projet « CERP, Développement des Communautés Rurales ».

Au demeurant, les acteurs ont bénéficié de l'augmentation du capital savoir à travers des thèmes de formation spécifique en adéquation avec les objectifs des projets et programmes mais surtout répondant à leurs besoins.

Dans l'ensemble, les différents thèmes développés ont été notamment :

- la planification locale du développement ;
- les enjeux de la régionalisation ;
- le financement des OPA ;
- les relations entre conseillers ruraux et chefs de villages ;
- l'approche genre ;
- les techniques de mise en place des pépinières
- la gestion des terroirs villageois
- la réforme foncière
- la gestion de l'état – civil
- le Code de la famille.

En définitive, l'exercice des compétences transférées dans la mise en oeuvre de la politique du développement local demeure une tâche permanente de la Direction de l'Expansion Rurale.

2.3. Statistique des rapports des structures déconcentrées

☛ Situation générale

Le niveau départemental est le seul cette année encore où des chefs de service n'ont produit aucun rapport d'activités.

Ce fait constitue la principale caractéristique de ce niveau d'exécution et en même temps le trait le plus marquant des statistiques des rapports des structures déconcentrées.

L'analyse détaillée des résultats des régions et départements est abordée dans les 2^{ème} et 3^{ème} parties de cette rubrique.

Les éléments introductifs présentés ci-dessous intègrent des aspects généraux communs à tous les échelons mais ils s'appesantissent davantage sur la situation des arrondissements durant l'année 1999.

A cet effet, il importe de savoir qu'une bonne appréciation de l'évolution des statistiques doit être mieux saisie à la lumière des résultats de l'année 1995.

Il est vrai cependant, qu'à cette époque les données disponibles concernaient plus particulièrement les CERP.

A ce niveau d'exécution, les faits caractéristiques portaient sur les deux points ci-dessous :

- sur un total de 93 CERP, seuls 03 s'étaient acquittés du devoir d'informer régulièrement la Direction de l'Expansion Rurale (DER) à travers des rapports d'activités mensuels.
- Dans 38 arrondissements **aucun** effort n'avait été fait dans ce sens.

Mais depuis lors, la situation d'ensemble a totalement changé et la nécessité d'un rapport d'activités a été érigée en une norme ordinaire de travail dans tous les CERP.

Les changements ainsi notés ont été régulièrement reflétés dans les différents bilans annuels de la DER par l'analyse approfondie des statistiques issues des fiches de pointage.

Le présent bilan de l'année 1999 abordera tout naturellement ces aspects dans les lignes qui suivent.

Mais auparavant, il importe de faire ressortir l'impact créé par l'exercice de rédaction des rapports d'activités au plan d'ensemble.

A cet égard, il est opportun de rappeler que le mécanisme mis en place au niveau national a effectivement permis le recueil de données socio-économiques quantitatives et la mise à jour régulière de la documentation nationale.

Parallèlement, l'exploitation des rapports d'activités s'est révélée être un indicateur pertinent pour une appréciation assez équilibrée du niveau de formation des agents.

Cet aspect qui est une des priorités de la DER, a été déjà pris en compte dans le canevas transmis aux structures déconcentrées sous la rubrique « Etudes et Recherche ».

Globalement, à travers cette rubrique et faisant suite à l'étude approfondie du rapport transmis, la DER a pu évaluer les capacités de conception des différents responsables placés à la tête des structures déconcentrées.

En même temps, l'opportunité dans la prise des initiatives par chaque responsable et la pertinence de celles-ci ont été relativement bien cernées.

Au total, la remontée de l'information par le biais des comptes – rendus périodiques est essentielle à la DER pour le suivi de l'exécution des tâches dévolues à la structure.

Elle constitue également une base objective pour dégager des orientations pratiques en réponse aux besoins de formation du personnel.

A cela s'ajoute la possibilité offerte pour le choix judicieux d'agents pour l'appui aux partenaires.

Au regard de ces quelques aspects, il devient aisé de comprendre l'exigence de régularité des bilans de terrain formulée par le niveau national vis à vis de ses démembrements régionaux, départementaux et locaux.

Durant 1999, le souci de régularité a bien été la réalité dominante. Celle-ci traduit en fait la tendance au mieux décelée depuis 1995 à travers des indicateurs de l'évolution notée dans les arrondissements :

1995	40 %
1996	53 %
1997	73 %
1998	78 %
1999	82 %

Ainsi, au fil des ans, le nombre de rapports d'activités des CERP parvenus à la DER a connu une réelle amélioration.

Cet effort des uns et des autres a été consenti partout à la base dans un contexte marqué par une série de contraintes parmi lesquelles figurent les exigences du calendrier républicain (révisions et inscriptions sur les listes électorales).

Mais la première particularité de l'année 1999 se situe d'abord dans le mouvement du personnel intervenu au second semestre.

Cette période de changement de postes et de permutation d'agents a provoqué aussi une cassure de la dynamique de régularité dans certains CERP.

Ainsi, des chefs de CERP prenant service dans d'autres arrondissements, ont eu à faire face à des situations d'irrégularité dans l'envoi des rapports d'activités.

C'est ce qui explique les tentatives de mise à jour entreprises dès l'installation de certains chefs de CERP comme ceux de Sindia (Mbour), de Bandafassi, (Kédougou), de Maka Yopp (Kaffrine) de Koumpentoum (Tambacounda) et Niaguis (Ziguinchor).

La seconde particularité est à inscrire à l'actif des agents de la DER en poste dans la région de Kolda.

Dans cette région en effet, tous les chefs de service ont fait parvenir la totalité des rapports d'activités prévus dans le canevas de travail conçu par la DER à l'attention des structures déconcentrées.

C'est là un résultat remarquable et exceptionnel parce que unique dans l'histoire du service et qui honore assurément toute la structure.

Il est l'aboutissement de la constance dans l'effort incarné avec brio par le chef de service régional qui est un homme de terrain expérimenté doublé d'un chef d'équipe performant.

Sur un plan d'ensemble, le souci de régularité a bien été une réalité dominante. Il s'agit d'examiner la première traduction concrète de la dite réalité à travers les données chiffrées descriptives de l'évolution par niveau d'exécution, en tout premier lieu des Centres d'Expansion Rurale Polyvalents.

Situation dans les arrondissements (CERP)

Tableau I :

Régions	Nombre de CERP	Rapports			Pourcentage	
		A recevoir	Reçus 98	Reçus 99	1998	1999
1. Kolda	11	132	128	132	96	100
2. Dakar	02	24	22	22	91	91
3. Kaolack	10	120	89	108	74	90
4. Diourbel	07	84	60	75	71	89
5. Tambacounda	13	156	90	137	57	87
6. Fatick	10	120	97	98	80	81
7. Ziguinchor	08	96	92	77	95	80
8. Louga	11	132	112	103	84	78
9. Thiès	10	120	106	83	88	69
10. Saint-Louis	11	132	88	82	60	62
	93	1116	816	917	73	82

Comme déjà annoncé, les comptes rendus d'activités sont parvenus de chaque CERP.

Chaque responsable de centre a donc fait l'effort de remonter l'information locale en présentant l'état des lieux, les actions menées et les perspectives à court terme.

C'est là une caractéristique générale des équipes des CERP qui assurément offrent chaque année à la DER un réel motif de satisfaction.

Le fondement de celui-ci demeure le rôle moteur de tout le personnel de la région de Kolda.

Cette région est à n'en pas douter le pôle de référence et donc l'exemple à suivre d'autant plus que, les affectations des agents intervenues au cours de l'année n'ont guère entamé la régularité dans l'effort de rédaction et d'envoi des rapports d'activités.

Ainsi, les agents nouvellement arrivés à Pakour, Bounkiling et Bonconto ont tout naturellement intégré le rythme de travail imprimé par le chef de service régional.

La répartition des rapports par région est décrite dans le tableau II ci-dessous. Il faut remarquer la position occupée par la région de Tambacounda qui durant les 5 dernières années est restée à la traîne jusqu'en 1998.

La situation de cette année traduit une nette progression due à la régularité de tous les CERP du département de Bakel et surtout, au travail remarquable des CERP du département de Kédougou.

Dans ce dernier département, seul le chef de CERP de Saraya avait le grand mérite d'être le plus à jour.

Cette année et pour la première fois, les CERP de Salimata et de Fongolimby figurent en très bonne place dans les fiches de pointage de la DER.

Il faut saluer cet effort des uns et des autres qui traduit aussi par ailleurs, la justesse de la décision prise par la DER de remplacer certains responsables locaux.

Le recul de la région de Thiès est un fait notable

Dans le tableau II (page suivante) figure la liste des 48 CERP qui ont fait parvenir la totalité des rapports mensuels au cours de l'année.

En 1998, la même liste comportait 37 arrondissements ; là aussi la progression est manifeste.

Au delà de cette amélioration, il y a à remarquer deux cas de figure liés aux mouvements du personnel de l'année dernière.

Dans la région de Kaolack, le CERP de Gandiaye apparaît pour l'une des toutes premières fois, ce qui contraste très nettement d'avec la léthargie constatée l'année dernière parce que dès sa prise de service, le nouveau chef de CERP s'est mis rapidement à la tâche.

A l'inverse, dans la région de Ziguinchor, le CERP de Loudia Ouoloff disparaît là aussi, pour l'une des toutes premières fois.

La cause dans ce dernier cas semble être liée à l'indisponibilité physique du chef de CERP. Mais il faut rappeler qu'étant en poste à Ndioum et Podor, il ne s'est jamais soucié de rendre compte de ses activités et son dernier rapport parvenu à la DER date d'avril 1995.

Enfin, dans 5 arrondissements, l'irrégularité a été le trait le plus caractéristique.

Les CERP concernés sont :

- Mbane	(Dagana)	5 rapports
- Ndiagianiao	(Mbour)	5 rapports
- Semme	(Matam)	3 rapports
- Ogo	(Matam)	2 rapports
- Agnam Civol	(Matam)	1 rapport

A noter que le chef de CERP de Agnam Civol (ex. Thilogne) est mentionné pour la deuxième année consécutive.

Tableau II : Listing des CERP les plus réguliers par région

Région de Kolda	Région de Tambacounda	Région de Kaolack	Région de Louga
1. Bounkiling	12. Diawara	22 Malème Hodar	30 Coki
2. Diendé	13 Kidira	23 Birkilane	31 Keur Momar SARR
3. Diattacounda	14 Kéniaba	24 Wack Ngouna	32 Sagatta Djoloff
4. Tanaff	15 Bala	25 Ndiédieng	33 Dodji
5. Djibabouya	16 Goudiry	26 Ndoffane	34 Barkedji
6. Dioulacolon	17 Missirah	27 Gandiaye	
7. Médina Y. Foula	18 Makacolibantang	Région de Thiès	Région de Diourbel
8. Dabo	19 Saraya	28 Méouane	35 Ndingy
9. Kounkané	20 Fongolimby	Région de Dakar	36 Ndamé
10. Pakour	21 Salémata	29 Bambylor	37 Lambaye
11. Bonconto			38 Kael
Région de St.Louis	Région de Fatick	Région de Ziguinchor	
39. Thille Boubacar 40. Rao 41. Aéré Lao 42. Kanel	43 Tattaguine 44 Nioro 45 Pahour	46 Niassya 47 Sindiang 48 Cabrousse	

☛ **Situation dans les départements (Services Départementaux de l'Expansion Rurale)**

Tableau III :

Département	Rapports			Pourcentage	
	A recevoir	Reçus 98	Reçus 99	1999	1999
1. Kolda	4	3	4	75	100
2. Vélingara	4	3	4	75	100
3. Sédhiou	4	3	4	75	100
4. Oussouye	4	4	4	100	100
5. Ziguinchor	4	3	4	75	100
6. Tambacounda	4	2	4	50	100
7. Gosas	4	4	3	100	75
8. Nioro	4	2	3	50	75
9. Kaffrine	4	2	3	50	75
10. Tivaouane	4	4	3	100	75
11. Diourbel	4	4	2	100	50
12. Bambey	4	4	2	100	50
13. Mbacké	4	4	2	100	50
14. Fatick	4	3	2	75	50
15. Foundiougne	4	1	2	25	50
16. Louga	4	4	2	100	50
17. Linguère	4	3	2	75	50
18. Thiès	4	3	2	75	50

19. Bignona	4	4	2	100	50
20. Dagana	4	0	1	0	25
21. Bakel	4	3	1	75	25
22. Kaolack	4	0	0	0	0
23. Kébémér	4	2	0	50	0
24. Podor	4	0	0	0	0
25. Matam	4	1	0	25	0
26. Kédougou	4	1	0	25	0
27. Mbour	4	4	0	100	0
Totale	108	71	56	65	52

L'évolution observée antérieurement permet une bonne compréhension de l'exécution des directives relatives à la régularité des rapports.

Ainsi, depuis 1996, la situation se présente comme suit :

Rapports reçus en 1996 : 28
 Rapports reçus en 1997 : 62 sur 108
 Rapports reçus en 1998 : 71 sur 108
 Rapports reçus en 1999 : 56 sur 108

L'évolution en dents de scie est donc un fait caractéristique de l'échelon départemental.

Mais, il ne s'agit pas du seul fait marquant de ce niveau d'exécution.

En effet, depuis 1996, les SDER de Podor, de Kaolack et dans une moindre mesure celui de Kédougou ont été incapables de justifier leur présence sur le terrain par des rapports d'activités.

Agents de l'Etat et délégués de crédits, ils restent totalement insensibles à la dynamique actuelle du service.

Cependant, l'espoir est permis pour le poste de Podor où le départemental arrivé récemment s'est mis dans de bonnes dispositions pour redresser la situation.

Le même état d'esprit n'apparaît pas réellement à Kaolack, même avec le nouveau chef de service.

D'autre part, le tableau IV (page suivante) donne des indications sur les blocages constatés dans les départements faute de rapports d'activités.

Il s'agit d'une situation dont la persistance fera toujours naître des interrogations quant à l'utilité des SDER.

Par exemple, quel type d'appui le SDER de Kaolack peut-il apporter aux chefs de CERP de Gandiaye, Ndiédieng et Ndoffane classés parmi les plus réguliers de la DER ?

Tableau IV :**Listing des SDER n'ayant transmis aucun rapport d'activités**

1996	1997	1998	1999
1. Podor	1. Podor	1. Podor	1. Podor
2. Kaolack	2. Kaolack	2. Kaolack	2. Kaolack
3. Kédougou	3. Kédougou	3. Dagana	3. Kédougou
4. Tambacounda	4. Mbacké		4. Kébémér
5. Bakel	5. Ziguichor		5. Matam
6. Sédhiou			6. Mbour
7. Nioro			
8. Mbour			
9. Louga			
10. Kébémér			
11. Linguère			
12. Mbacké			
13. Bambey			
14. Fatick			
15. Gossas			
16. Ziguinchor			
17. Oussouye			

☛ Situation dans les régions

Tableau V : Evolution des statistiques

Régions	1996	1997	1998	1999
Kolda	2	2	2	2
Fatick	2	2	2	2
Kaolack	2	1	2	2
Tambacounda	2	1	2	2
Diourbel	2	2	2	1
Ziguinchor	1	2	2	2
Thiès	2	2	1	2
St. Louis	2	1	2	2
Dakar	1	1	2	1
Louga	1	1	1	2
Total	17	15	18	18
A recevoir	20	20	20	20
Pourcentage	85	75	90	90

Les responsables régionaux présentent des bilans d'activités élaborés notamment à partir des synthèses tirées des rapports mensuels et trimestriels des CERP et de des SDER.

Ce volume de travail ainsi que les tâches de planification et d'exécution des activités menées au sein des CRD et récemment des ARD, ont conduit la DER à limiter leurs comptes rendus à un bilan semestriel et à un bilan annuel ; soit un total de 20 rapports par an.

Il est vrai que dans l'ensemble, les SRER se sont acquittés de leur devoir d'informer la Direction Nationale avec assez de régularité.

Le tableau V ci-dessus est un reflet de l'évolution constatée depuis 1996.

Les régions de Kolda et de Fatick sont demeurées constantes dans le respect de la périodicité fixée par la DER.

Les régions de Dakar et de Louga accumulent des retards dans le dépôt des bilans d'activités.

Ce retard est de toutes les façons une entrave aux normes de travail.

Malgré tout, l'échelon régional demeure dans la hiérarchie de la DER un niveau très important. Il devra très bientôt jouer un rôle central dans le fonctionnement des Commissions Régionales d'Assistance au CERP (CRA/CERP).

Cette nouvelle mission élèvera assurément la fonction de coordination de l'instance régionale à un degré supérieur qui devra se concrétiser très rapidement par l'impulsion à plusieurs SDER d'un souffle adapté aux réalités.

Car, il y a en perspective la dynamisation de la Commission Départementale d'Assistance aux CERP (CDA/CERP).

En tout état de cause, la région de Kolda est l'image que chaque responsable se doit d'imprimer à sa région.

2.4. Activités des structures déconcentrées

L'exploitation des rapports d'activités des CERP tout au long de l'année a fait l'objet d'une synthèse dont les grandes lignes sont exposées ci-dessous.

L'accent a été donc mis sur le niveau local qui reste le lieu d'exécution des projets et programmes.

Néanmoins, l'activité des SDER et de SRER garde toute son importance en raison notamment du rôle de coordination dévolu à ces niveaux d'exécution, mais aussi de par leur implication effective dans la conception des actions de développement au sein des CRD, des ARD et des CDD.

2.4.1 Agriculture

☛ **Pluviométrie :** La Campagne agricole aura été l'une des plus pluvieuses de la décennie. Partout dans les régions, des excédents ont été enregistrés contrairement à l'année 98 où les cultures ont quelque peu souffert des pauses pluviométriques ça et là ayant entraîné des conséquences néfastes sur les plantes.

Dans la région de Ziguinchor de très fortes précipitations ont été enregistrées avec une bonne répartition dans le temps et dans l'espace.

Dans le bassin arachidier les mêmes phénomènes ont été observés au niveau de tous les postes avec une bonne répartition dans le temps comme dans l'espace sans arrêt notable. Des pointes sans précédent ont été enregistrées allant de 689,70 à 1159,90.

Donc, dans les régions centrales, l'hivernage a été précoce avec une pluviométrie abondante. Partout des excédents ont été enregistrés de plus de 100 mm quelques fois, sauf à Linguère seul poste où un déficit a été constaté.

☛ **Situation des cultures**

Les opérations culturales ont été correctement exécutées même si parfois des cas de resemis ont été opérés à cause des fortes pluies suivies d'un enherbement important ou des

dégâts causés par les ravageurs des cultures en début de saison. Les plantes n'ayant pas subi de stress hydrique, leur situation phénologique générale a été jugée bonne.

La Campagne agricole été quelque peu perturbée dans la région de Louga par l'apparition des déprédateurs sur les cultures. Dans les régions du Sud, à cause de l'abondance de la pluviométrie, les opérations culturales se sont déroulées dans de bonnes conditions. Il est à remarquer que les meilleures vallées rizicoles du département de Ziguinchor n'ont pas été exploitées pour des raisons d'insécurité.

Dans l'ensemble, hormis quelques attaques de sauteriaux rapidement jugulées par les services de l'agriculture, la situation phytosanitaire est demeurée relativement satisfaisante.

☛ **Maraîchage** : Les régions Sud (Ziguinchor et Kolda) constituent des zones favorables à la culture maraîchère. Celle-ci est pratiquée à titre palliatif. Dans les régions centrales à vocation maraîchère une production importante de légumes a été enregistrée. Les marchés sont submergés d'espèces de toutes sortes. Il est grand temps d'apporter un appui aux maraîchers dans la planification qui s'avère nécessaire pour éviter une sur - production de légumes et un envahissement massif des marchés.

☛ **Production fruitière** : Malgré l'absence de données statistiques fiables, la production fruitière constitue aujourd'hui une source de revenus non négligeable pour les populations. Ce secteur qui connaît un essor certain doit être appuyé afin que les produits (manques, oranges et autres), connaissent une meilleure utilisation en les transformant en jus. La situation est telle qu'aujourd'hui les produits fruitiers pourrissent dans les périmètres de culture, parce que les circuits de transformation n'existent pas, ce qui fait que l'offre sur le marché dépasse de loin la consommation locale. Il faut nécessairement mettre au point une technologie adaptée afin de transformer le surplus de production en jus.

24.2. Elevage

La situation de l'élevage est demeurée bonne dans l'ensemble surtout avec la reconstitution du couvert végétal et des points d'eau. Le système d'élevage reste encore extensif et traditionnel.

De manière générale, si la situation sanitaire reste satisfaisante, quelques foyers ont été cependant signalés çà et là dans les régions mais très vite conjurés. Il s'agit pour l'essentiel de foyers de pasteurellose, de charbon symptomatique, de charbon bactérien, de peste pour les petits ruminants et de peste aviaire.

Dans la région Sud, des cas de vols de bétail ont été fréquents. Cela est dû au conflit armé qui a servi de prétexte aux vols constatés.

24.3. Pêche

Hormis les régions de Dakar, Saint-Louis, Thiès et une partie de Ziguinchor où la pêche industrielle est pratiquée, une autre forme de pêche dite continentale occupe une bonne partie de la population riveraine des fleuves et des lacs.

La pêche continentale se fait à l'intérieur du pays de manière artisanale avec un matériel traditionnel. Les mises à terre ne satisfont pas la demande intérieure de plus en plus

importante. Il est temps que ce genre de pêche qui met plusieurs espèces de poissons sur le marché soit amélioré en aidant les pêcheurs à se doter de matériels performants. Les techniciens de la pêche placés dans les CERP continuent d'apporter appui et conseil dans ce domaine aux pêcheurs pour une amélioration de leur condition de travail. Ces agents veillent sur la régularité des instruments de pêche pour la sauvegarde et la démultiplication de l'espèce.

24.4. Environnement

La dégradation du patrimoine foncier reste marquée par la récession climatique

- la récession climatique ;
- la fréquence des feux de brousse ;
- les défrichements anarchiques ;
- les occupations illégales des domaines protégés ;
- la surexploitation des essences forestières.

Face à cette de dégradation progressive de l'environnement et à l'ampleur de la pression démographique sur la nature, des mesures urgentes de conservation du potentiel ont été prises. Ces mesures visent une bonne gestion des ressources forestières par une responsabilisation accrue des populations.

☛ Lutte contre les feux de brousse

Elle constitue la préoccupation majeure du service des Eaux et Forêts. Les agents de ce secteur, membres des CERP ont mené deux formes de lutte pour sauvegarder l'environnement : la lutte passive et la lutte active.

Dans ce cadre, la sensibilisation et la formation des populations sur les feux précoces et les pare - feux ont constitué une forme de lutte dite passive.

Quant à la lutte dite active, elle consiste à combattre le fléau par les populations en général et les membres des comités de lutte en particulier.

Dans les deux cas, il faut relever une certaine synergie d'action entre les différents intervenants.

Les agents des CERP se sont employés à dispenser la formation adaptée aux besoins des populations. Ils ont par des actes dissuasifs, amoindri l'importance des feux en infligeant des sanctions aux fauteurs par des taxes et même par la détention.

☛ Production de plants – reboisement

Au cours de l'année, avec l'aide des projets forestiers et des CERP plusieurs pépinières ont été installées dans les régions par les organisations de base (GIE, ASCE, GPF etc) comportant des espèces forestières comme agricoles.

Les ONG se sont aussi distinguées en mettant à la disposition des organisations locales le matériel nécessaire pour la mise en place de ces pépinières. Ceci a conduit à une

démultiplication des superficies reboisées. Car, les populations ont pris conscience de l'état de dégradation des forêts et de l'avancée du désert.

2.4.5. Economie familiale rurale

L'organisation des femmes en groupements ou associations prend de plus en plus d'ampleur dans le pays surtout à cause des multiples sources de financement : CRS, fonds d'accompagnement des cases foyers, crédits mutuels, banques (CNCAS - ACEP) qui, en partenariat soutiennent les initiatives féminines.

Plusieurs activités sont initiées par les femmes à la base notamment la gestion des moulins à mil, le crédit revolving, le petit commerce et le maraîchage. Cette dernière activité, la principale des GPF mais souffre d'un manque d'eau, de divagation des animaux et d'une technologie encore peu performante.

Toutes ces activités dans les cases foyers ont été bénéfiques avec l'encadrement de la monitrice rurale qui organise également des séances de formation dans les domaines de la teinture, de la culture et de l'alphabétisation.

Au mois de Mars 99 toutes les régions ont célébré la quinzaine nationale de la femme. Les CERP se sont impliqués en organisant des causeries débats à l'invitation des organisations féminines.

C'est aussi le moment choisi par l'équipe polyvalente pour faire avec les femmes le bilan de la saison et réfléchir sur les nouvelles orientations et stratégies à mettre en oeuvre pour leur permettre d'atteindre un niveau de développement appréciable.

2.4.6. Jeunesse et Sports

La propension des jeunes à prendre en compte les activités socio-économiques dans leurs organisations a été toujours proclamée mais tarde à prendre forme. Il faudra sans nul doute un appui multiforme pour renforcer les capacités de ces organisations. Dans cet ordre d'idées, les initiatives se résument pour l'essentiel à la création du Fond National d'Action pour l'Emploi, du programme ASC - Emploi et du Service Civique National.

Il est bon de noter que pendant les grandes vacances les jeunes ont eu à organiser partout différentes activités.

Ce sont des services orientés vers les loisirs d'abord mais aussi vers des initiatives favorables à diverses productions.

L'essentiel des manifestations de la composante jeune concerne les centres d'intérêts suivants :

- Navétane : pendant la durée des vacances les jeunes développent des activités sportives tels que le foot ball, le basket ball, le hand ball, l'athlétisme et la lutte. Ces différentes manifestations constituent les principales occupations des jeunes organisés en ASCE pendant les grandes vacances.

-
- **Culture** : à côté des joutes sportives, les sections culturelles des ASCE organisent des soirées de théâtre aux couleurs traditionnelles. La compétition est rude entre les ASCE car elle est dotée de trophée.
 - **Economie** : les ASCE développent aussi des activités économiques qui pourraient constituer pour elles des sources de revenus. Parmi ces activités il y a les champs collectifs d'arachide et de coton, le petit commerce, les soirées dansantes payantes.
 - **Formation** : il s'agit surtout d'ouverture de classes pour les cours de vacances destinés aux élèves préparant des cours supérieurs. Les élèves de l'élémentaire et du secondaire sont les seuls intéressés.
 - **Reboisement** : les jeunes s'adonnent chaque année aux activités de reboisement essentiellement sur les axes routiers.

III. SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES :

Les rapports d'activités qui composent cette 3^{ème} partie concernent plus d'une dizaine de projets et programmes et c'est déjà, une nette traduction de la diversité. De plus, celle-ci apparaît à travers les approches expérimentées, les acteurs et zones ciblées et aussi à travers le style rédactionnel des coordinateurs nationaux en charge des projets et programmes.

La DER se place dans la perspective d'une extension des activités menées actuellement dans quelques sites du pays et c'est la raison pour laquelle, elle développe une dynamique d'information et de sensibilisation en direction du personnel des structures déconcentrées pour une bonne compréhension des activités en cours et donc pour préparer le terrain face à l'éventualité d'une extension.

Le champs d'action de la DER et de ses partenaires s'inscrit dans l'objectif final du développement durable qui, au demeurant intègre la décentralisation, la lutte contre la pauvreté et la gestion des ressources naturelles.

Dans ce cadre, les différents processus engagés au niveau local comportent des phases d'Information, d'Education et de Communication (IEC), s'accompagnent de plusieurs sessions de formation et aboutissent à des micro-réalisations.

Mais la durabilité de celles-ci et leur reproductibilité posent à chaque instant des problèmes d'organisation des acteurs ciblés et là, réside l'une des justifications majeures de la présence de la DER en amont et en aval dans la mise en oeuvre des projets et programmes.

Cet aspect donne une première indication sur le volume de travail abattu tout au long de l'année par les responsables au sommet et à la base, ce qui apparaît nettement dans la synthèse qui suit, laquelle du reste, apporte des précisions sur la nature de l'appui de la DER à chaque type d'activité.

3.1- Programme « CERP, développement des communautés rurales »

Le Sénégal, un des pays précurseurs de la décentralisation en Afrique s'est lancé depuis 1997 dans une phase décisive de la réforme de l'administration territoriale et locale, enclenchée depuis l'accession de notre pays à la souveraineté nationale.

Pour soutenir les efforts du Gouvernement en matière de décentralisation, la Direction de l'Expansion Rurale (DER), en partenariat avec la Fondation Konrad ADENAUER, exécute depuis quelque trois ans, la phase d'extension d'une expérience test sous-tendue par un nouveau type de rapport dans l'encadrement du monde rural. Cette expérience dénommée programme « CERP, Développement des Communautés Rurales » s'étend sur les cinq communautés rurales de Niakhar, Ngayokhème, Patar (région de Fatick), Sinthiou Malème et Koussanar (région Tambacounda).

L'établissement du bilan annuel d'activités de la DER offre toujours l'opportunité de faire le point sur la situation des projets et programmes pour lesquels la DER s'implique activement dans l'exécution, mais aussi d'en dégager les perspectives.

Cette partie qui traite du programme « CERP, développement des communautés rurales » sera ainsi articulée autour des trois composantes que sont :

- la formation ;
- les micro réalisations
- l'appui institutionnel.

Après l'évaluation de ces aspects essentiels du programme, il s'agira de présenter dans la dernière partie une synthèse des activités annuelles programmées au titre de l'année 2000.

Aussi, le programme triennal d'activités de la présente phase peut-il être apprécié globalement au travers du cadre logique ci-après :

.1. CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME « CERP/DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES RURALES »

Résumé Narratif	Indicateur Objectivement Vérifiable	Moyens de Vérification	Présuppositions importantes
<p>Objectif : Renforcer les capacités de gestion des pouvoirs locaux pour une gouvernance communautaire participative</p>	<p>1. Le nombre de sessions de formation des conseillers ruraux cibles passe de 10 à 34 en 3 ans 2. Les CIVD se réunissent au moins 1 fois par mois et rendent compte régulièrement aux conseils ruraux</p>	<p>- Rapports d'exécution et d'évaluation des sessions de formation Vérification des comptes rendus des CIVD et observations sur le terrain</p>	<p>- Que l'appui financier de la FKA ne soit pas bloqué - Que le calendrier des sessions de formation soit respecté</p>
<p>But :</p> <p>- Renforcement des capacités de gestion des élus locaux, d'investissement communautaire des populations et d'intervention des CERP en matière d'appui - conseil au profit des collectivités locales</p>	<p>1. Le budget moyen d'investissement des C.R. cibles passe de 6000000 à 10 000 000 entre 1998 et 2001 2. Chaque conseil rural cible a élaboré un programme de développement cohérent et réaliste à exécuter durant les trois dernières années du mandat en cours.</p>	<p>- Documents comptables et de planification des communautés rurales cibles</p>	<p>Que les conseils ruraux bénéficiaires se comportent en véritables partenaires</p>
<p>Extrants :</p> <p>1. Conseillers ruraux cibles formés en matière de décentralisation et dans la gestion des affaires communautaires. 2. OPA plus dynamiques et mieux gérées 3. CVD et CIVD bien structurés et fonctionnent 4. Fonds locaux de développement fonctionnent 5. Ressources financières locales mieux mobilisées et orientées vers l'investissement 6. Equipes des CERP devenues plus mobiles et interventions mieux cadrées avec les objectifs de développement local 7. Locaux du CERP plus fonctionnels et mieux fréquentés 8. PAPIC disponible pour chacune des C.R. bénéficiaires du programme</p>	<p>1.1 Les conseils ruraux cibles se réunissent 1 fois par trimestre pour évaluer les prestations des structures relais mises en place. 1.2 Les tâches des conseils ruraux cibles sont bien réparties et mieux accomplies par les commissions mises en place à cet effet. 2. 80% des O..P.A ont diversifié leurs activités et leurs ressources sont mieux gérées 3. Les secrétariats exécutifs des CVD et CIVD se réunissent mensuellement et leurs rôles respectifs sont mieux répartis et mieux exécutés. 4. Chaque conseil rural cible du programme finance tous les ans 04 micro-réalisations productives dans le cadre du recyclage du financement des projets de première et deuxième générations. 5.1 Le taux de recouvrement de la taxe rurale est élevé et maintenu à 90% à partir de la deuxième année d'exécution du programme. 5.2 Les investissements faits par les conseils ruraux ont doublé durant les 2 dernières années d'exécution du programme. 6. Les conseils ruraux s'appuient sur les CERP avant la prise de certaines décisions en rapport avec le développement local. 7. 80% des groupements de producteurs sollicite l'appui - conseil des CERP 8. Les 7 C.R. bénéficiaires du programme exécutent leurs PAPIC.</p>	<p>- Vérification des PV de réunions des CR, CVD, CIVD et OPA. - Rapports des CERP pilotes Visites et enquêtes sur le terrain</p>	<p>- Que l'encadrement soit suivi par les bénéficiaires</p>

Résumé Narratif	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Moyens de Vérification .	Présuppositions importantes
<p>Intrants :</p> <p>1.1. Identifier les besoins de formation des conseillers ruraux 1.2. Organiser les sessions de formation des conseillers ruraux 1.3. Identifier et financer des micro-réalisations directement productives au bénéfice des OPA 2.1. Former les leaders des OPA 2.3. Appuyer les systèmes d'épargne et de crédits des OPA 3.1. Identifier les différents terroirs villageois des C.R. cibles 3.2. Former les leaders des CVD et CIVD 3.3. Appuyer les initiatives des CVD et CIVD 4.1. Mettre en place progressivement un fonds rotatif 4.2. Mettre en place un système approprié de recyclage des fonds remboursés par les OPA bénéficiaires 5. Identifier de nouvelles sources de recettes d'investissements 6.1. Doter l'équipe du CERP de moyens logistiques appropriés 6.2. Assurer le fonctionnement et l'entretien des moyens logistiques 6.3. Améliorer la gestion des bases de données communautaires 6.4. Améliorer la coordination des actions entre les différents niveaux d'exécution du programme 6.5. Systématiser les sanctions positives et négatives des agents des CERP 6.6. Assurer la formation permanente des agents du CERP 7.1 Réhabiliter les locaux du CERP 7.2 Renforcer la dotation en mobilier et matériel de bureau du CERP 7.3. Assurer la permanence au niveau du CERP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 session de formation des conseillers ruraux cibles est organisée chaque mois - une somme de 10 000 000F.CFA est libérée chaque année pour le financement de micro-réalisations productives - 64 leaders d'OPA sont formés chaque année entre 1998 et 2001 - les terroirs villageois sont identifiés et les cinq CIVD des C.R. cibles sont constitués - les leaders des CVD et CIVD sont formés - les CERP cibles disposent de véhicules tout terrain et les agents ont bénéficié de 06 sessions de formation en 3ans - les véhicules disposent de carnets de bord et d'entretien à jour - une base de données actualisées des 05 communautés rurales cibles est disponible à la D.E.R. et au niveau des CERP - une réunion de mise à niveau est tenue chaque mois entre les différents niveaux de coordination dans les régions bénéficiaires du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'exécution des sessions de formation - Enquêtes sur groupes bénéficiaires - Visites de terrain 	<p>Que les véhicules des CERP pilotes soient à même de faire face aux impératifs de mobilité des équipes</p>

3.1.1. Bénéficiaires du programme

Le présent programme est destiné aux conseils ruraux, aux membres des OPA et plus généralement à la population des communautés rurales bénéficiaires.

Pour relever le niveau de l'encadrement local, des formations spécifiques (recyclages) sont organisées mensuellement à l'attention des membres des CERP des arrondissements cibles.

3.1.2 Méthodologie d'intervention

Le programme intervient dans toutes les communautés rurales des arrondissements concernés.

Il valorise les expériences et les expertises locales par une forte implication des bénéficiaires dans les actions de développement communautaire d'une part, et, d'autre part, par une mise à contribution efficiente de tous les techniciens locaux dans la réalisation des actions programmées.

Aussi bien dans sa conception que dans son exécution, le programme de formation fait l'objet d'une large concertation entre les différents niveaux de coordination, les bénéficiaires de la formation et les formateurs présumés. Il est axé sur les préoccupations authentiques exprimées par les partenaires locaux intéressés.

Ainsi, bien qu'ils soient extraits du programme initial élaboré à l'occasion du séminaire de lancement, les thèmes à développer font-ils chaque année l'objet d'une actualisation concertée avec l'ensemble des partenaires locaux concernés.

En plus du volet formation, l'exécution du programme porte aussi sur la dynamisation des structures relais des conseils ruraux mises en place dans les terroirs villageois pour servir de cadre de participation populaire au processus de planification du développement communautaire et de sensibilisation en vue d'une gestion optimale des fonds locaux de développement par le biais d'un recyclage du financement des micro - réalisations.

3.1.3. Formation

Axée sur une stratégie de formation et une autre de formation dans l'action, cette composante du programme concerne principalement les conseillers ruraux, les membres des organisations d'auto promotion, les agents membres des équipes polyvalentes d'encadrement à la base, les structures relais des conseils ruraux et, dans une moindre mesure les chefs de village.

➤ **Formation des conseillers ruraux**

Le conseil rural se trouve de fait au cœur du processus de développement socio-économique de la communauté rurale.

Ainsi, compte tenu des enjeux importants qui découlent de l'approfondissement de la décentralisation intervenu avec l'avènement de la Régionalisation, le programme "CERP, Développement des Communautés Rurales" s'emploie à aider les conseillers ruraux des zones d'extension dans l'accomplissement des missions qui leur sont dévolues.

A cet effet, des sessions mensuelles de formation sont organisées durant l'année, dans le cadre du programme pluriannuel de formation élaboré depuis le séminaire de lancement du programme à Koussanar en partenariat avec les élus des communautés rurales bénéficiaires.

SYNTHESE DES THEMES DEVELOPPES DANS LE CADRE DU PROGRAMME 1999

N° d'ordre	THEMES	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	BENEFICIAIRES	SERVICES SOLLICITES POUR L'ANIMATION
1	Gestion des Terres du Domaine National	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des conflits fonciers - Mise à jour des registres fonciers 	Conseils ruraux – chefs de village – structures relais	DER – Autorités administratives locales
2.	Gestion des terroirs	- Meilleur aménagement de l'espace communautaire aboutissant à un cadastre rural	Conseils ruraux – structures relais – chefs de village	DER – Services techniques locaux
3.	Gestion du budget de la communauté rurale : de l'Elaboration à l'exécution	- Rendre le conseil rural plus autonome en termes d'appui extérieur	Conseils ruraux – structures relais – chefs de village	Direction des Collectivités Locales - Service du Trésor
4.	Mobilisation des ressources financières de la communauté rurale	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des ressources budgétaires - Renforcement des possibilités d'investissements communautaires - Identification sources ou recettes inexploitées 	Conseils ruraux – structures relais – chefs de village	Direction des Collectivités Locales - Service du Trésor
5.	Rôles et attributions du Conseil Rural	<ul style="list-style-type: none"> - dynamisation du Conseil Rural - Amélioration du fonctionnement du Conseil Rural 	Conseils ruraux – structures relais	Administration Locale (Sous-Préfectures.) DER
6	Relations entre Conseil Rural et Chef de Village	- Eviter les conflits de compétence	Conseils ruraux – structures relais – chefs de village	Administration Locale (Sous-Préfectures.) – DER

7.	Relations entre Conseil Rural et acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure collaboration entre partenaires - Meilleure coordination des actions de développement - Eviter les conflits de compétence - Meilleure prise en charge des fonctions administratives 	Conseils ruraux – structures relais	DER – Services techniques locaux
8	Compétences transférées : Environnement et Gestion des Ressources Naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure application des textes de loi sur la décentralisation 	Conseils ruraux – structures relais - exploitants forestiers	Services des Eaux et Forêts
9.	Mécanismes de financement des O.P.A	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de l'épargne locale - Facilité de l'accès au crédit 	Membres OPA et structures relais et bureaux conseils ruraux	DER – Services techniques locaux
10.	Elaboration et Gestion des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure formulation des idées de projets 	Membres OPA et structures relais et bureaux conseils ruraux	DER – Services techniques locaux
11.	Justice et Collectivités Locales	<ul style="list-style-type: none"> - Application correcte des textes législatifs et réglementaires 	conseils ruraux -	Tribunal Régional
12	Gestion de l'état Civil dans les communautés rurales du Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> - Susciter le réflexe de déclaration des faits d'Etat Civil au niveau des populations 	Chefs de village - structures relais et bureaux conseils ruraux	DCL
13	Mariage et Divorce dans le Code de la Famille sénégalais	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la vulgarisation du Code de la Famille 	Chefs de village - structures relais et bureaux conseils ruraux	Tribunal Régional
14	Compétences transférées : Education - Santé, Population et Actions Sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les conseils ruraux et les acteurs locaux dans les secteurs de leurs compétences en la matière - Susciter une implication consciente et lucide des acteurs locaux dans la gestion des compétences transférées 	structures relais - bureaux conseils ruraux – intervenants locaux dans les secteurs concernés	District Sanitaire – Inspection d'Académie
15	Décentralisation et gestion des infrastructures et équipements communautaires	<ul style="list-style-type: none"> - Susciter le sentiment de propriété des infrastructures et équipements communautaires dans la conscience collective 	Chefs de village - structures relais et bureaux conseils ruraux	Techniciens locaux.

Par le biais de la formation, la DER veut contribuer au relèvement du niveau d'information des conseillers ruraux sur les dispositions du Code des Collectivités Locales et les enjeux de la décentralisation.

Cependant, l'âge moyen très avancé des conseillers ruraux et le fort taux d'analphabétisme ont fortement gêné la capitalisation des enseignements dispensés. Aussi, la démultiplication attendue de la formation s'en est – elle trouvée fortement affectée. L'une des conséquences directes de cet état de fait est que l'impact de la formation est en deçà des résultats escomptés. Ceci en dépit des programmes d'alphabétisation initiés par le PADEN dans les zones d'intervention.

A cela, s'ajoute le fait que les sessions ont été organisées essentiellement au profit des conseillers ruraux. Or, depuis la mise en place effective des structures relais des conseils ruraux, ces derniers s'appuient pour une large part sur les organes créés à cet effet pour un meilleur ancrage de l'institution communautaire dans la conscience collective.

En revanche, aucune disposition pratique n'a été aménagée dans le sens d'élargir effectivement les actions de formation aux membres de ces mêmes structures relais investies de la mission de prolonger l'action du conseil rural au sein des terroirs villageois. Les contraintes budgétaires aidant, cela n'a été possible que dans une très faible proportion ; La représentation des structures relais étant limitée à quelque quatre membres par CIVD pour la plupart des sessions.

De toute évidence, à la lumière des recommandations des bureaux des conseils ruraux et des membres du CIVD, des réajustements s'avèrent nécessaires pour une bonne conduite du programme à l'orée de la dernière année de la présente phase.

En effet, la durabilité du programme de développement dépend pour beaucoup de sa capacité d'adaptation aux nombreuses mutations de son environnement. Le programme gagnerait donc, non seulement, à choisir les bénéficiaires de la formation en fonction de la spécificité des thèmes retenus mais aussi, à élargir la cible le plus possible aux membres des structures relais mises en place par les conseils ruraux.

Par ailleurs, la réédition de la quasi totalité des thèmes, surtout ceux qui n'ont pas pu être développés du fait d'aménagements budgétaires survenus, contre toute attente a également vivement été sollicitée par les conseillers.

☛ Formation des membres des OPA

La formation des membres des OPA ambitionne de donner aux organisations de base bénéficiaires de financement le savoir-faire requis pour une gestion optimale de leurs activités économiques.

Cette formation dans l'action a offert à la coordination du programme l'opportunité d'établir des fiches techniques spécifiques à chaque type de micro - réalisation financée dans le courant de l'année en plus d'une formation de base en gestion comptable assurée par les équipes polyvalentes des CER.

Les principales difficultés rencontrées dans ce domaine tiennent surtout à l'absence de matériel didactique au niveau des CERP qui ont à charge la démultiplication de la formation. En outre, l'étendue de l'arrondissement de Koussanar et les difficultés liées à la programmation des activités de terrain ajoutées à l'étroitesse de la cabine unique du véhicule qui ne favorise pas un travail d'équipe, font que les CERP assument difficilement leur mission de formation et de suivi des structures relais et des OPA. Pourtant, le nombre d'OPA va crescendo au fur et à mesure que le Fonds local de développement est mis en place.

Aussi, le programme gagnerait-il à se donner les moyens de faire du Fonds de développement local un véritable levier de promotion du secteur privé local. Car, de toute évidence, injecter des ressources financières dans une communauté est une chose, et assister cette même communauté dans la gestion de ces ressources en est une autre qu'un rythme d'appui conseil soutenu doit accompagner au cours de cette phase de mise en œuvre.

En fait, le schéma qui se profile dans un horizon très proche rejoint de plain-pied la problématique liée aux notions « d'argent chaud » et « d'argent froid » par rapport à l'appui au développement local.

Pallier les impairs du genre serait choisir une stratégie claire qui tendrait à la prise en charge complète du volume croissant des activités de terrain par une dotation conséquente de carburant. Une autre alternative serait, à l'instar des sessions de formation des élus locaux, d'organiser la formation sous forme de séminaires résidentiels au niveau communautaire. Mais à ce niveau aussi, il y a lieu de veiller à ne pas faire prévaloir le principe de partenariat et de co-financement du programme au risque de grever les revenus des OPA financées.

☛ Formation des agents des CERP

Les séances de préparation pédagogique ont été un prétexte pour permettre une mise à niveau des agents impliqués dans l'exécution du programme à la base.

Cela a permis aux équipes des CERP de s'approprier les outils techniques développés jusque - là, ainsi que la philosophie qui sous-tend l'intervention du programme "CERP/Développement des Communautés Rurales".

En dehors de la mise à niveau des agents devenue une action de routine, il a été organisé dans chacun des deux arrondissements une session de formation en gestion comptable au profit des agents d'encadrement de base.

Toutefois, dans le chapitre des actions programmées et non réalisées, figure le séminaire prévu à l'intention des agents impliqués dans l'exécution du programme. Pourtant, la nécessité d'harmoniser les méthodes et le contenu du suivi des activités afin de réduire les écarts dans l'assistance technique au niveau des deux arrondissements était largement reconnue.

Il serait souhaitable, eu égard à l'évolution des approches et des techniques de vulgarisation, de reconduire cette action pour une consolidation des acquis enregistrés.

3.1.4. Micro - réalisations

Le programme "CERP / Développement des communautés rurales" fonde sa démarche sur l'approche dite "Gestion des terroirs".

L'idée directrice d'une telle démarche faut-il le rappeler, est de susciter la mobilisation des populations autour des enjeux importants de la planification locale, de l'exercice de la démocratie locale, de la participation au développement communautaire et l'identification d'activités génératrices de revenus à partir d'un auto - diagnostic assisté des terroirs villageois.

Depuis 1997, le programme s'est attelé au renforcement des capacités de gestion des acteurs du développement local au sein des cinq communautés rurales des arrondissements de Niakhar et Koussanar.

Toutefois, force est de reconnaître que la composante micro-réalisation connaît quelques impairs liés surtout à la mise en place tardive des fonds destinés au financement des projets sélectionnés qui limite considérablement les OPA dans le choix des activités susceptibles d'être mises en œuvre.

En effet, la mise en place des fonds intervenue dans le courant du mois de Juillet ne permettait pas une diversification des micro - réalisations. Cela s'est traduit par une quasi uniformisation du choix de l'embouche bovine et/ou ovine dans les deux arrondissements de Niakhar et de Koussanar.

Pourtant, des possibilités réelles de diversification des activités existent en fonction de la période considérée de l'année. A ce niveau aussi, des efforts soutenus devraient être consentis pour faire intervenir le financement dans le courant du premier trimestre.

Il faut rappeler à ce niveau que l'enveloppe financière de 15 024 000 Frs CFA dégagée par le programme a permis de financer dix neuf (19) micro - réalisations dans les arrondissements de Niakhar et de Koussanar. Les tableaux récapitulatifs des micro - réalisations financées dans le courant de l'année 1999 se présentent comme suit:

**SITUATION DES MICRO-REALISATIONS DE LA DEUXIEME GENERATION
ARRONDISSEMENT DE NIAKHAR (1999)**

☛ Programme :	7 830 000 FCFA
☛ Participation locale	3 262 150 FCFA
☛ Total	11 092 150 FCFA

C.R. de Ngayokhème

Nature	Bénéficiaires	Villages	Coût global	Participation OPA	Participation CR	Participation programme
Embouche bovine & ovine	GPF« diamegeune »	Ngayokhème	1 167 150	316 650	48 500	802 000
Embouche bovine	GIE Jalki Jeg	Sob	1 314 100	310 600	48 000	955 000
Embouche bovine	GIE Ndien Diouf	Toucar	1 314 100	310 600	48 000	955 000
TOTAL			3 795 350	937 850	145 500	2 712 000

C.R. de Patar

Nature	Bénéficiaires	Villages	Coût global	Participation OPA	Participation CR	Participation programme
Embouche bovine	GIE	Ndioulbeth	1 314 100	310 600	48 500	955 000
Embouche bovine & ovine	GIE Dianty	Patar	1 167 150	316 650	48 000	802 000
Embouche bovine & ovine	GIE Boock Ndèye	Mbakhane	1 167 150	316 650	48 000	805 000
TOTAL			3 648 400	943 900	145 500	2 559 000

C.R. de Niakhar

Nature	Bénéficiaires	Villages	Coût global	Participation OPA	Participation CR	Participation programme
Embouche bovine	GIE Njofoor	Yenguélé	1 314 100	310 600	48 500	955 000
Embouche bovine & ovine	Boug diam	Mème	1 167 150	316 650	48 500	802 000
Embouche bovine & ovine	Mbog Diom	Niakhar	1 167 150	316 650	48 500	802 000
TOTAL			3 648 400	943 900	145 500	2 559 000
Total général			11 092 150	2 825 650	436 500	7 830 000

**SITUATION DES MICRO-REALISATIONS DE LA DEUXIEME GENERATION
ARRONDISSEMENT DE KOUSSANAR (1999)**

☛ Programme :
☛ Contribution locale
☛ Total

7 194 000 FCFA
4 349 175 FCFA
11 543 175 FCFA

C.R. de Koussanar

Nature Projet	Bénéficiaires / localisation	Participa tion CR	Participation OPA	Participation programme	TOTAL
Emouche bovine	GIE « COSAN » de Pakirane	50 000	424 500	755 550	1 230 050
Embouche bovine	GIE de Boulèle	50 000	424 500	755 550	1 230 050
Embouche bovine	GIE « Alamouta de Dimbo	50 000	424 500	755 550	1 230 050
Embouche ovine	GIE de Oura Seno	50 000	211 975	649 600	911 575
Commercialisation gomme « mbepp »	GIE de kolomba	-	291 200	500 000	791 200
Total		200 000	1 776 675	3 416 250	5 392 925
Pourcentage		3.70%	32.95%	63.35%	100%

C.R. de Sinthiou Malème

Nature Projet	Bénéficiaires / localisation	Particip ation CR	Participation OPA	Participation programme	TOTAL
Embouche bovine	GIE de Médina Niana	50 000	424 500	755 550	1 230 050
Embouche bovine	GIE des jeunes de Botou	50 000	424 500	755 550	1 230 050
Embouche bovine	GIE de Saré Faring	50 000	424 500	755 550	1 230 050
Embouche bovine	GIE mixte de Guirigara	50 000	424 500	755 550	1 230 050
Embouche bovine	GIE des jeunes Kouthia	50 000	424 500	755 550	1 230 050
Total		250 000	2 122 500	3 777 750	6 150 250
Pourcentage		4.1%	34.5%	61.4%	100%
Total général		450 000	3 899 175	7 194 000	11 543 175

Tous les projets financés s'exécutent convenablement à ce jour. Cependant, les difficultés évoquées tantôt, laissent apparaître des limites liées à :

- l'insuffisance de la formation ;

- l'insuffisance des moyens matériels du CERP ;
- les limites des actions de programmation et d'anticipation ;
- l'éparpillement des OPA et les difficultés liées à la géographie ...

3.1.5 Appui institutionnel

Le programme "CERP / Développement des communautés rurales" continue d'apporter un important appui logistique et financier aux équipes des CERP de sa zone d'extension et à la Direction de l'Expansion Rurale.

Les Services Régionaux de l'Expansion Rurale (SRER) ne sont pas en reste. En effet, des efforts financiers appréciables ont été consentis pour leur permettre d'assurer une bonne coordination des activités mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du programme à la base.

Les équipes des CERP de Koussanar et Niakhar ont également gagné en mobilité et en efficacité dans l'accomplissement de leurs missions. En revanche, il serait souhaitable d'entreprendre au profit du personnel technique opérant à la base des voyages d'études et d'échanges d'expériences en matière de gestion des terroirs et de management des petits projets ruraux.

En effet, des efforts supplémentaires devraient être fournis dans le sens du renforcement des capacités du personnel technique mais aussi et surtout dans le sens du renforcement de leur dotation en carburant afin de leur permettre de mieux faire face aux besoins croissants de suivi des OPA dont le nombre augmente d'année en année.

En ce qui concerne la coordination nationale du programme, le renforcement des capacités pourrait être orienté vers :

- la gestion informatisée des bases de données ;
- les techniques de communication ;
- la conception, l'exécution et le suivi - évaluation des programmes de développement communautaire.

Un tel appui pourrait faciliter la capitalisation des acquis du programme et permettre ainsi d'envisager sa démultiplication au profit des autres communautés rurales du pays.

Au total, le tableau de synthèse des activités qui étaient programmées au titre de l'année écoulée se présente comme suit :

1.7. SYNTHESE DES ACTIVITES DU PROGRAMME ANNUEL 2000

MOIS	ACTIVITES	ACTEURS PRESENTIS
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des conseillers ruraux et leaders des CIVD : La gestion des terroirs villageois dans l'aménagement et la planification locale du développement - Restitution du programme indicatif 2000 	DER - Partenaires extérieurs. DER et partenaires locaux
Février	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des conseillers ruraux : Le code électoral : dispositif législatif nouveau - Suivi sélection des OPA à financer au titre de l'année 2000 - Démarrage processus de mise en place des financements de la 3ème génération 	DER et partenaires locaux DER CERP - SRER - Techniciens locaux DER- / FKA
Mars	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des conseillers ruraux et leaders des CIVD: La réforme foncière au Sénégal : Enjeux et perspectives - Montage technique et financier des dossiers de projets - Mise en place des financements de la troisième génération - Cérémonie de remise des fonds de la troisième génération - Animation des structures relais des conseils ruraux 	DER - Partenaires extérieurs CERP - SRER- techniciens locaux- DER DER- / FKA DER – SRER CERP - CR- -Techniciens locaux DER- / FKA et partenaires locaux
Avril	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des conseillers ruraux et leaders des CIVD: L'organisation judiciaire du Sénégal. - Formation dans l'action - Animation des structures relais des conseils ruraux 	DER - partenaires extérieurs CERP - SRER - DER CERP - SRER - DER
Mai	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des conseillers ruraux et leaders des CIVD: Le contrôle de légalité des actes administratifs des collectivités locales - Vulgarisation du PAPIC 	DER – partenaires extérieurs SRER – CERP- CR - OPA - Partenaires
Juin	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des conseillers ruraux : Le contrôle et le suivi des structures de gestion 	- DER – partenaires extérieurs

	des infrastructures et équipements communautaires - Animation des structures relais des conseils ruraux. - Vulgarisation du PAPIC.	CERP autres partenaires locaux CR - SRER, OPA - CERP autres partenaires locaux
Juillet	- Formation des conseillers ruraux et leaders des CIVD: législation pastorale et gestion des conflits entre agriculteurs et pasteurs - Animation des structures relais des conseils ruraux.	DER - Partenaires extérieurs DER - Partenaires - CERP- Techniciens locaux
Août	- Formation des conseillers ruraux et leaders des CIVD : le fonds de dotation de la décentralisation et l'utilisation des services extérieurs de l'Etat. - Animation des structures relais des conseils ruraux	DER - Partenaires extérieurs CERP - SRER - Techniciens locaux
Septembre	- Formation des conseillers ruraux et leaders des CIVD: le suivi et le contrôle du budget des communautés rurales. - Animation des CVD et CIVD	DER - Partenaires extérieurs DER - CERP - SRER - CR
Octobre	- La gestion de l'Etat-civil dans le code de la famille - Formation dans l'action	DER - Partenaires extérieurs DER - Partenaires locaux
Novembre	- Séminaire regroupant techniciens impliqués dans le programme	DER- Partenaires extérieurs
Décembre	- Evaluation interne du programme	DER - FKA

3.2. Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN)

De 1996 à 1999, le PGCRN a couvert vingt communautés rurales au niveau de sept arrondissements.

- Arrondissement de Médina Sabakh/Région de Kaolack : 3 C.R. sur 3 ;
- Arrondissement de Diakhao/Région de Fatick : 4 CR / 4 ;
- Arrondissement de Djibabouya/Région de Kolda : 2 CR / 3 ;
- Arrondissement de Médina Yoro Foulah/Région de Kolda : 4 CR/4 ;
- Arrondissement de Diawara/Région de Tambacounda : 3 CR/3 ;
- Arrondissement de Bandafassi/Région de Tambacounda : 2 CR/2 ;
- Arrondissement de Missirah/Région de Tambacounda : 2 CR/3.

Dans ces communautés rurales, le PGCRN développe une politique d'appui à la gestion des ressources naturelles à travers les comités de gestion, le conseil rural, les populations organisées et les CERP chargés de l'encadrement de base.

Financé par l'U.S.A.I.D., le Projet intervient en appui à deux objectifs stratégiques définis par le bailleur de fonds et qui sont les suivants :

- l'objectif stratégique N°1 : Il concerne la promotion de l'entrepreneuriat privé local ;
- l'objectif stratégique N°2 : Il appuie toutes les initiatives de renforcement des capacités des collectivités locales à la gestion des ressources naturelles.

3.2.1. Rappel des objectifs :

☛ Les objectifs généraux s'articulent autour de :

- la gestion intégrée et décentralisée des ressources naturelles ;
- la participation des CR à l'identification, la planification, l'utilisation et la protection des ressources naturelles ;
- la dotation en moyens adéquats des structures responsabilisées ;

☛ Les objectifs spécifiques sont :

- la couverture de 35 communautés rurales a été retenue après la révision du premier objectif de 50 communautés rurales ;
- l'équipement en moyens logistiques et en matériels de 15 CERP et de la Direction de l'Expansion Rurale
- la formation des principaux acteurs du projet (CERP, comité de gestion et conseil rural) ;
- le financement des sous-projets issus des plans d'aménagement et de gestion des terroirs (PAGT) des communautés rurales.

3.2.2. Réalisations :

Il est à distinguer trois catégories de communautés rurales dans l'exécution du programme.

- 5 Communautés rurales de première génération : elles ont démarré en 1996 : Médina Sabakh, Ngayène, Kaymor, Diaoulé, Mbellacadio ;
- 10 Communautés rurales de deuxième génération en 1997 : Sansamba, Bémet Bidjini, Ndorna, Fafacourou, Pata, Ballou, Moudéry, Gabou, Bandafassi, Tombroukoto ;
- 5 Communautés rurales de troisième génération en 1998 : Médina Yoro Foulah, Missira, Nétéboubou, Diakhao, Ndiob.

Toutes ces communautés rurales ont élaboré leur PAGT et leurs sous-projets.

➤ Réalisations de la première génération

Il s'agit d'abord de l'exécution des sous-projets composés d'activités de gestion des ressources naturelles (GRN) et de génération de revenus (AGR).

Les activités GRN ont connu des problèmes de réalisation notamment dans l'aménagement de mares et de bas-fonds pour les raisons suivantes :

- insuffisance des études de faisabilité (études d'ingénierie) ;
- coûts élevés des ouvrages par rapport à l'enveloppe financière (30 millions) pour trois ans d'appui du PGCRN affectée à chaque communauté rurale ;
- faiblesse des budgets des communautés rurales pour libérer la contrepartie de 15 % du coût des matériels et matériaux.

Les activités de GRN sont constituées par le reboisement, le compostage, les cordons pierreux tandis que les activités de génération de revenus, concernent essentiellement l'embouche, le maraîchage la commercialisation des produits agricoles.

Dans le domaine de la formation, les actions réalisées ont touché les agents des CERP, les animateurs communautaires, les comités de gestion et les conseils ruraux. Plusieurs sessions de formation ont été organisées dans les domaines de la communication, de la formation des formateurs, du leader-ship, de formation à la recherche de financement et sur les thèmes liés à la décentralisation. Les programmes de formation ont été presque tous exécutés.

➤ Réalisations de la deuxième génération

La situation des sous-projets est la même que celle de la première génération notamment en ce qui concerne les activités de GRN. Les aménagements de mares, de bas-fonds ou de digues n'ont pas été réalisés pour les mêmes raisons déjà évoquées dans la première génération.

Les réalisations sont surtout constituées de reboisements, de cordons pierreux de compostage et d'activités génératrices de revenus (production de plants, embouche bovine, magasin de ventes d'intrants agricoles et de matériels, banques céréalières et moulins à mil.

Dans ces CR, les activités programmées n'ont pas connu d'exécution eu égard aux difficultés des promoteurs à mobiliser leur contrepartie.

Cependant, les sessions de formation ont connu des succès dans leur exécution.

Elles ont concerné encore une fois les agents des CERP, les animateurs communautaires, les comités de gestion, les conseils ruraux et les promoteurs.

Il faut noter que seules les communautés rurales de Sansamba et de Bémet Bidjini n'ont pas connu l'exécution d'activités de leur PAGT en raison du retard accusé durant la période d'insécurité.

Les réalisations au niveau de ces CR sont constituées de :

- l'identification et l'élaboration des plans d'exécution des sous projets ;
- formation en direction des agents de CERP, des animateurs communautaires, des comités de gestion et des conseils ruraux ; ces sessions de formation se sont toutes déroulées à Kolda.

➤ Réalisation de la troisième génération :

Les activités de ces communautés rurales se résument aux faits suivants :

- la mise en place des comités de gestion, le recrutement des animateurs et des animatrices communautaires ;
- l'élaboration des PAGT et des plans d'exécution des sous- projets ;
- les sessions de formation en direction des agents de CERP, des animateurs et des comités de gestion sur le manuel de procédure administrative et financière du projet, sur les techniques de communication et d'animation.

Enfin, le Projet a organisé des voyages d'études en pays tiers au bénéfice des acteurs impliqués au programme et notamment les agents de CERP, les animateurs, les membres des comités de gestion, des conseils ruraux et des promoteurs ayant bien réussi leurs activités. Les pays visités au cours de ces voyages d'étude sont : la Gambie, le Niger et le Cap-Vert. Trois groupes ont été constitués pour la visite de ces pays.

D'autres visites d'échanges d'expérience ont été organisées à l'intérieur du pays. Ces visites ont intéressé les régions de Kaolack et de Saint-Louis.

La fin du projet est prévue en 2001. Pour cette raison, aucune communauté rurale supplémentaire n'est programmée pour l'année 2000.

Les activités du Projet seront consacrées à la consolidation des acquis enregistrés dans les sous-projets en exécution et à la recherche de financement des sous projets de Djibabouya (Sansamba et Bémet) et des communautés rurales de la troisième génération.

3.3. Programme de phosphatage de fond

L'exécution du programme de phosphatage de fond est une activité inscrite chaque année dans les priorités de la Direction de l'Expansion Rurale, depuis 1997, date de démarrage des opérations.

C'est pourquoi, depuis lors, elle n'a cessé d'améliorer sa stratégie globale d'intervention afin de mieux cerner les différents paramètres pouvant aider à une analyse de l'impact des produits phosphatés sur l'amélioration de la qualité des sols agricoles.

En effet, la diminution des précipitations ainsi que la faiblesse de l'utilisation des engrais chimiques et organiques, combinées à l'utilisation de technologies peu adaptées ont considérablement réduit le volume des productions agricoles, ces dernières années.

Le niveau de dégradation des ressources naturelles s'est par ailleurs traduit par une baisse continue de la productivité des terres cultivées.

Pour apporter sa contribution en vue d'inverser durablement ces tendances défavorables au développement du secteur agricole, la DER a élaboré comme par le passé, un programme d'exécution technique et financière dont la réalisation devrait permettre à tous les acteurs impliqués de disposer de données fiables.

Ce programme englobe tous les paramètres techniques et organisationnels liés à la gestion et à la bonne utilisation des produits.

A ce propos, le programme d'exécution au titre de la campagne agricole 1999-2000 comprend les trois séquences suivantes :

1°) Démarrage de la campagne d'information et de sensibilisation dans les communautés rurales ;

2°) Elaboration de fiches techniques et organisation de rencontres départementales pour l'harmonisation des méthodes de collecte des données, suivi et évaluation des opérations de mise en place et de distribution des produits ;

3°) Evaluation du niveau d'épandage des produits, suivi des carrés de rendement, estimation des productions et bilan définitif de la campagne.

L'exécution séquentielle du programme est toujours pour la DER un moyen d'affiner sa stratégie de suivi – évaluation pour une meilleure utilisation des produits phosphatés par les populations bénéficiaires.

L'exécution séquentielle du programme est toujours pour la DER un moyen d'affiner sa stratégie de suivi – évaluation pour une meilleure utilisation des produits phosphatés par les populations bénéficiaires.

Il s'agit dès lors de faire le bilan succinct de l'intervention de la DER durant la campagne agricole 1999-2000.

3.3.1. Commission de distribution et comités locaux de suivi

La diffusion par le Ministère de l'Agriculture de la circulaire N° 1090/MA du 21 Avril 1999 fixant les modalités d'organisation et de gestion du programme a été hautement saluée par les différents partenaires. Grâce à cette circulaire, les autorités administratives, en particulier les sous-préfets, se sont senties pleinement impliquées dans la conduite du programme. C'est ainsi que contrairement aux campagnes précédentes, où certains sous-préfets semblaient manifester une indifférence totale quant au suivi et à l'exécution des activités, la campagne 1999 – 2000 les a vus s'investir entièrement dans l'organisation administrative, notamment par la création des commissions de distribution et des comités locaux de suivi.

Cette implication des autorités dans la mise en oeuvre du programme a été un souhait permanent de la DER, qui a toujours considéré cela comme un paramètre important dans le dispositif de suivi/évaluation, en particulier dans ses aspects organisationnels.

En fait, cette vision de la DER s'explique par le fait que l'absence de commission avait créé par le passé dans plusieurs communautés des difficultés dans la conduite et la coordination des opérations de terrain.

Par exemple, certains Présidents de conseil rural avaient pris sur eux la responsabilité de distribuer seuls les produits, entraînant ainsi des méthodes et pratiques allant parfois à l'encontre des objectifs du programme.

Cette année, avec la circulaire précitée, les Présidents de Conseil Rural sont tenus de se conformer aux dispositions des arrêtés pris par les sous-préfets, en rapport avec la gestion du programme.

Cela est important parce qu'étant de nature à corriger les lacunes constamment décriées par les agents des CERP, chargés du suivi et de l'évaluation des opérations de terrain.

3.3.2. Réception des produits

Sur toute l'étendue du territoire national, ce sont les Présidents de Conseil Rural qui ont réceptionné les produits qui ont été placés au niveau des chefs lieux de communauté rurale ou dans des villages considérés comme points de rupture.

Cette dernière situation intéresse particulièrement les communautés rurales dont l'accès est difficile pour les véhicules gros porteurs. Le poids total mis en place s'élève à 62901 tonnes pour tous les produits confondus. Le montant global prévu pour le transfert jusqu'aux points de chute programmés est estimé à 38 395 000 F CFA pour le transport et 5 310 000 pour la manutention.

A ce niveau, de réelles difficultés ont été rencontrées.

En effet, pour des raisons de procédures, beaucoup de communautés rurales dont les quotas étaient stockés au niveau des points de rupture n'ont pas assuré les opérations de transfert à temps. De ce fait, les populations n'ont pas eu accès aux produits au bon moment.

Cette situation est d'autant plus regrettable que sur l'ensemble des points de rupture considérés, les produits étaient stockés à l'air libre.

Face à la nécessité urgente de prendre des mesures en vue de trouver une solution idoine à ce problème, la DER avait attiré l'attention des différents acteurs impliqués, notamment ceux chargés du transport.

Il faut par ailleurs déplorer le retard dans la mise en place des produits au niveau de la région de Saint-Louis. Cette situation a été préjudiciable à la bonne exécution des tâches et a perturbé de ce fait toute la planification établie dans la conduite du programme.

Concernant les communautés rurales de Camaracounda (arrondissement de Niaguis) et de Santhiaba Manjack (arrondissement de Cabrousse), il faut signaler qu'aucun produit n'a été mis en place malgré les quotas effectivement prévus.

En tout état de cause, il faut dans l'ensemble se féliciter du bon niveau d'exécution des opérations et transport des produits.

Toutefois, compte tenu de l'étendue de certaines communautés rurales, les populations ont réitéré, comme par le passé, leur souhait ardent de voir les responsables du programme réajuster les points de chute en intégrant certains villages centres qui ont un degré de polarisation avéré. Cela permettrait davantage de rapprocher les produits de bénéficiaires.

Pour sa part, la DER estime que cette doléance est tout à fait justifiée et s'inscrit parfaitement dans la logique des stratégies devant conduire à l'objectif d'amélioration de la qualité des sols agricoles par le phosphatage.

Le tableau suivant donne la situation globale de mise en place des produits par région.

Région	Qtés prévues (tonnes)	Qtés mises en place (tonnes)	Taux de réalisation
Fatick	7840	7867,6	100,35 %
Kaolack	5566	5566	100%
Thiès	6000	6132	102,2%
Dakar	2000	19990	99,5%
Saint-Louis	3840	3995	104, %
Tambacounda	7535	7535	100%
Ziguichor	11472	9757	85,05
Kolda	10235	10225	99,92%
Diourbel	4980	4907	98,53%
Louga	4910	4925	100,30%
	64378	62901,6	98,98%

3.3.3. Suivi des opérations de distribution

La supervision des opérations de distribution a fait l'objet, comme par le passé, d'un suivi très rapproché de la part des agents des CERP. A ce propos du fait que beaucoup d'entre eux étaient impliqués dans les opérations de révision des listes électorales, des dispositions adéquates dans l'organisation des équipes ont été prises en place par les chefs de CERP pour assurer un suivi régulier des opérations de distribution.

Ce travail a été facilité par la création des commissions de distribution et des comités locaux de suivi.

Cependant, le manque de critères préalablement définis par les responsables techniques du programme, relativement à l'attribution des produits aux paysans, a abouti cette année, comme par le passé à des pratiques différentes.

Il a encore été constaté malheureusement que des Présidents de Conseil Rural ont cherché à lier l'octroi de produits au paiement de la taxe rurale. Mais grâce à l'existence de commissions créées par les sous-préfets, ces malversations ont été vite décelées et corrigées. C'est donc une nécessité évidente de concevoir si le programme devait se poursuivre, une approche qui permettrait de définir dès le départ des critères consensuels pour l'attribution des produits aux populations, afin d'assurer une rationalisation dans leur utilisation.

Cela est d'autant plus nécessaire que la pertinence du programme et l'impact des produits sur l'amélioration de la fertilité des sols semblent susciter l'adhésion des producteurs ruraux. En tout état de cause, la DER continuera toujours de veiller au respect scrupuleux des doses prévues par les services techniques compétents.

Par ailleurs, la mise en place des produits au niveau des chefs lieux de communautés rurales avait posé comme par le passé d'énormes difficultés aux populations à cause de l'éloignement de certains villages. Cette situation est en grande partie due à des lenteurs observées dans les opérations de distribution. Il est évident que si ces produits étaient éclatés conformément aux réseaux de distribution proposés par la DER, en rapport avec les élus locaux, ils seraient plus accessibles pour les bénéficiaires et les opérations de distribution gagneraient en efficacité.

Il y a donc incontestablement lieu de croire que les responsables du programme en tireront toutes les conséquences et feront preuve à l'avenir de beaucoup plus de réalisme pour réajuster les points de chute relativement aux vœux des populations. La réussite du programme en est en grande partie à ce prix.

Toutefois, il faut dire que la distribution des produits avait atteint un niveau de réalisation satisfaisant en fin juillet, comme l'atteste le tableau suivant :

Région	Qtés reçues (tonnes)	Qtés distribuées (tonnes)	Taux de réalisation
Fatick	7867,6	6121,8	77,81%
Kaolack	5566	3840,6	68%
Thiès	6132	3993,0	65%
Dakar	1990	334,5	16,80%
Saint-Louis	3995	1246,5	3120%
Tambacounda	7535	3209,100	42,58%
Ziguichor	9757	7517,0	77,04%
Kolda	10227	6381,4	62,39%
Diourbel	4907	3676,85	74,93%
Louga	4925	2013,95	40,89%
	62901,6	38334,7	60,94%

Depuis juillet, faute de moyens, la DER n'a pas effectué de missions sur le terrain pour donner une situation définitive des distributions et de la même manière, l'évaluation du niveau d'épandage, l'estimation des productions ont été effectivement réalisées sur le terrain, mais la collecte et l'analyse de ces données ne peuvent jusqu'ici être faites par la DER compte tenu du fait que les moyens prévus à cet effet ne sont pas encore mis en place.

La DER estime qu'il était absolument indispensable de mettre à sa disposition les moyens prévus pour l'exécution de la 3^{ème} séquence de son programme, afin de lui permettre de tirer le bilan annuel de la campagne.

3.4. Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté SEN/97/003

3.4.1 - Coordination du Sous-Programme (SP3)

Le ministère de l'intérieur, par le biais de la Direction de l'Expansion Rurale, assure la coordination du Sous Programme 3. Il est assisté d'un expert conseiller qui est chargé de l'appuyer dans ses fonctions de gestion, de supervision et de suivi de l'exécution technique et financière du programme.

Le Sous-Programme 3 du Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté a, rappelons le, trois objectifs à atteindre et chacun de ces objectifs est sous la responsabilité technique d'une structure de l'Etat comme l'indique le tableau suivant.

Sous – Programmes et objectifs	Budget global (en \$ US)	Ministère de tutelle du Sous Programme	Ministère Coordonnateur de l'objectif	Autres Ministères impliqués	Agence de coopération
Sous-Programme 3 : Appui à l'Aménagement et à la Gestion de l'Espace Rural de Bambey dans une dynamique d'échanges ville – campagne		Ministère de l'Intérieur			FAO - VNU
Objectif 1 : Contribution à la valorisation des terroirs de Lambaye et de Baba Garage	900,000		Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Intérieur, Cabinet du Ministre délégué chargé de la Décentralisation	idem
Objectif 2 : Développement des capacités des communautés rurales du département de Bambey	200,000		Ministère de l'Intérieur	Cabinet du Ministre Délégué chargé de la Décentralisation, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'agriculture	idem
Objectif 3 : Renforcement des capacités de gestion de la ville de Bambey	200,000		Ministère de l'Urbanisme et de l'Architecture	Ministère de l'Intérieur, Cabinet du Ministre Délégué chargé de la Décentralisation	idem
TOTAL S.P 3	1,300,000				

Une amélioration du cadre institutionnel a été apportée par le S.P.3 au cours de l'exercice 1999 par la création d'un comité de suivi local et l'introduction du comité de sélection de Réseau Afrique 2000 dans la sélection des projets générateurs de revenus.

☛ Comité de suivi local

Un comité de suivi présidé par le Préfet a été mis en place au mois de juillet 1999 par arrêté n° 08 - PBD du 6/07/999. Il comprend :

- les Chefs de Services Départementaux :
 - de l'Expansion Rurale
 - des Eaux et Forêts;
 - du Commerce;
 - du Développement Communautaire;
 - du CDEPS

- un représentant du CNRA de Bambey
- un représentant de l'ENCR de Bambey ;
- les Sous – Préfets des arrondissements de Lambaye ,Baba garage,
- les Présidents de Conseil Rural de Lambaye et de Baba garage ;
- deux représentants de la coordination des associations des jeunes de Bambey (CAJEB)dont une femme
- un représentant du Conseil Départemental de la Jeunesse ;
- un représentant des ONGs et Associations de producteurs;
- un représentant de l'APCR
- les chefs de CERP de Lambaye et de Baba Garage;
- la Présidente Départementale GPF de Bambey;
- l'Expert Conseiller du S.P.3.

Ce comité a été élargi, par la suite, au coordonnateur de l'objectif n° 3 (le Chef de Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Diourbel).

Ainsi en plus du sous comité de pilotage présidé par le Coordonnateur du S.P.3, on a le comité de suivi qui est une structure locale qui vient compléter le dispositif mis en place pour assurer la participation effective des populations à l'exécution du S.P.3.

☛ **Comité National de Sélection de Réseau Afrique 2000**

Le SP3 a préconisé l'utilisation du comité de sélection de Réseau Afrique 2000 et son élargissement aux acteurs locaux, ci-dessous, pour assurer une objectivité dans les choix de projets et une plus grande participation :

- les Sous – Préfets de Lambaye et Baba Garage;
- les Présidents de Conseil Rural de Lambaye et de Baba Garage;
- les Chefs de CERP de Lambaye et de Baba Garage;
- deux représentants du S.P.3(le coordonnateur du SP3; l'expert conseiller du SP3)

Ce comité de sélection doit aussi être élargi ultérieurement aux coordonnateurs d'objectifs et aux représentants des CIVD de Baba Garage et de Lambaye.

On peut constater, à la suite de ces choix que toutes les structures devant assurer la participation effective des populations dans l'exécution du S.P.3 ont été mises en place.

☛ **Aperçu sur le S P 3**

Le Sous Programme 3 intitulé " appui à l'aménagement et à la gestion de l'espace rural dans une dynamique d'échanges villes campagne" intervient dans le département de Bambey. Il vise à atténuer les conséquences de la pauvreté sur l'environnement physique et à améliorer de façon substantielle, le niveau de vie des populations .

L'objectif du SP3 est de promouvoir globalement le développement de Bambey en tant que centre secondaire pour encourager la fixation des populations dans leur terroir et à accroître les pouvoirs des collectivités locales dans le processus de mise en œuvre de la décentralisation.

☛ Cibles visées et axes d'intervention

Les cibles sont localisées dans deux secteurs

☛ Secteur rural

Les populations des communautés rurales de Lambaye et de Baba garage

Les actions liées à la gestion des ressources naturelles, (reboisement, restauration des sols, production de semences et préservation de l'environnement) combinées à des activités génératrices de revenus sont exécutées exclusivement dans ces deux communautés rurales.

Les Conseillers Ruraux des 11 Communautés Rurales du Département de Bambej

Ces derniers font partie des principaux bénéficiaires des interventions du SP3, dans le cadre du renforcement de leurs capacités tant sur le plan des compétences transférées que sur la maîtrise de domaines techniques.

Les agents des C E R P

Les agents des C E R P bénéficient de formation pour leur permettre de mieux jouer leur rôle d'appui- conseil des populations.

☛ Secteur urbain

Les conseillers et agents municipaux

Ces derniers bénéficient de formation sur des thèmes relatifs à la décentralisation et à la gestion ou en rapport avec des besoins identifiés ou exprimés.

Le conseil municipal

Le SP3 apporte un appui au conseil municipal en vue de l'élaboration d'un certain nombre d'outils lui permettant d'assurer une gestion rationnelle de la commune.

Les populations de la commune

L'appui prévu par le S.P.3 est dirigé particulièrement vers les jeunes et les femmes, dans le but de les aider à s'organiser en vue d'être des interlocuteurs pertinents face au conseil municipal.

Ce partenariat développé avec le conseil municipal devrait leur permettre d'exercer des activités génératrices de revenus prenant en compte des aspects liés à la préservation de l'environnement (ramassage des ordures par exemple).

3.4.2. Bilan des Activités du SP 3

L'année 1999 a été essentiellement consacrée à la mise en place du S.P.3. En effet, bien que ce dernier soit installé à Bambey au mois de janvier 1999, son sous comité de pilotage n'a approuvé le Programme de Travail Annuel (PTA) qu'en avril 1999.

Le comité de pilotage du PELCP, organe suprême de validation des activités, ne s'est réuni que le 29 juin 1999 pour valider le PTA du S.P.3. Ainsi le S.P.3 n'a pu réellement démarrer ses activités que durant le second semestre de 1999.

☛ Secteur Rural

Objectif n°1: Contribution à la valorisation des terroirs villageois des communautés rurales de Lambaye et de Baba garage.

Résultat n°1: Comité villageois et inter - villageois organisé et formé

Le travail de réorganisation des terroirs villageois de Lambaye et de Baba Garage, s'est déroulé en deux phases :

- première phase : l'élaboration des termes de références et la mise en œuvre des procédures d'appel d'offres ;

- deuxième phase: la sélection du cabinet conseil CISSE qui a été effectuée. Son travail sur le terrain a démarré le 16 Décembre 99 et doit se terminer le 25 Février 2000 par le dépôt du rapport définitif. Ce travail se matérialisera par la mise en place des CVD et CIVD dans chacune des deux communautés rurales de Lambaye et de Baba Garage.

Résultat n°2: Programmes villageois et inter villageois de développement élaborés et lancés

Dans le cadre de la même mission de réorganisation des terroirs villageois, des programmes villageois et inter villageois annuels et pluriannuels seront identifiés par les populations avec l'appui du cabinet CISSE. Cependant, certains volets de ce programme sont exécutés, par anticipation, grâce au FAIL.

Le Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FAIL) dégagé en 1999 est d'un montant de 120.000.000 f CFA; il comprend deux volets :

- un volet d'appui aux actions pour la promotion de projets générateurs de revenus géré sous forme d'un crédit revolving :50.000.000 francs ;

- un volet d'appui à l'aménagement et à la gestion de l'espace rural d'un montant de 70.000.000 FCFA destiné au financement d'activités liées à la gestion des ressources naturelles et qui constitue une subvention.

Les actions menées dans le cadre de ce volet sont les suivantes:

Le reboisement

Cette activité de gestion des ressources naturelles a été menée par les populations en collaboration avec le Secteur des Eaux et Forêts de Bambey au niveau de quatre périmètres maraîchers (Thieppe, Kewré, Darou Fanaye DIOP, keur Ousmane KANE).

L'objectif était d'ériger dans chaque périmètre dans le court terme une haie vive de brise vent destinée à protéger les espaces de cultures.

Les espèces plantées figurent dans le tableau ci-dessous :

Communités Rurales	Localités	Espèces et quantités		Total plans	Observations
		Prosopis	Acacia N.		
Lambaye	Thieppe	1500	-	1500	1,5 Km 2 rangées complètes
Baba Garage	Kewré	1875	-	1875	1,5 Km 1 ^{ère} rangées complètes 2 ^{ème} rangées inachée
	Darou Fanaye DIOP	2000	-	2000	1,5 Km 1 ^{ère} rangées complètes 2 ^{ème} rangées inachée
	Kër O. KANE	1610	890	2500	1,5 Km 2 rangées complètes
Total		6985	890		

La production de semences améliorées

Une production de semences améliorées a été réalisée dans les communautés rurales de Lambaye et de Baba Garage. Le but de ce programme est d'arriver à reconstituer le capital semencier du département par des semences améliorées dont le cycle cultural est conforme aux conditions agro - climatiques des deux communautés rurales.

En effet, dans ces zones, on a noté un déséquilibre entre la durée de l'hivernage et celle du cycle des variétés cultivées. Aussi, les variétés utilisées sont-elles en général vieilles et ne répondent plus aux normes de qualité. Le deuxième objectif est de former les populations non seulement dans la production des semences au champ mais aussi dans le traitement, le conditionnement et la conservation. A terme, on devra assister à l'émergence de professionnels semenciers reconnus par l'UNIS et assurant le relais entre la recherche et les producteurs.

Résultats obtenus

Semences produites par l'ISRA		Semences produites par les paysans		Nombre de villages	Nombre de producteurs	Nombre de groupements
Mil IB 8004	200Kg	Mil IB 8004	2000Kg			
Niébé (mougne, mélakh, mouride)	800Kg	Niébé	6837Kg			

Les projets générateurs de revenus

Un montant de 50 millions a été dégagé par le F.A.I.L. pour le financement d'activités génératrices de revenus.

Durant l'année 1999, il n'y a pas eu de projets financés par ce fonds. Le comité national de sélection s'est tout juste réuni le 29 Décembre 1999 à Bambey et après examen des projets soumis à son appréciation, a retenu dix (10) projets d'un montant global de 33.702.925 F CFA soit un taux d'exécution de 67,4 %, il s'agit de:

Communautés Rurales	Localités	Structures	Nbre de mbres	Financements	Activités	Observations
Lambaye	Mékhé Lambaye	GIE	25	3.742.000	Emb. Bovine	
	Lambaye	GIE	100	4.278.000	Emb. Bovine	
	Mbousso Ndir	GIE	40	3.824.500	Emb. Bovine	
	Mérina DIOP	GIE	60	4.230.000	Emb. Bovine	
	Mbadiane Gora	GIE	27	3.760.000	Emb. Bovine	
	Lambaye	GIE	94	3.824.000	Emb. Bovine	
	Mbotal	GPF	115	2.708.200	Emb. ovine	
Baba Garage	Thialé Gnick	GIE	70	3.824.000	Emb. bovine	
	Kewré	GIE	76	1.805.525	Maraîchage	
	Kër O. KANE	GIE	75	1.706.700	Maraîchage	
Total				33.702.925		

Objectif n°2: Développement des capacités des communautés rurales du département de Bambey

Résultat n°1: Agents des CERP recyclés

Les agents des trois CERP ont bénéficié durant l'exercice 1999 d'une formation sur le thème **élaboration de projets de développement**. La formation a concerné l'ensemble des onze agents des trois CERP, les chefs de services départementaux : des eaux et forêts et de l'expansion rurale et les chefs de services régionaux : de la planification, de l'expansion rurale, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Résultat n° 2 : les conseillers ruraux du département formés

Les conseillers ruraux du département de Bambey ont bénéficié de formation sur des thèmes précis. Pour l'instant la formation sur les nouvelles attributions en matière de compétences transférées a concerné dans un premier temps les membres du bureau du conseil rural et les présidents de commissions; soit au total 140 conseillers formés. Cette formation

prévue en deux sessions va ultérieurement intéresser tous les autres conseillers sous forme de restitutions.

2.1.2.3 - Résultat n°3: Plans locaux de développement élaborés et lancés pour les communautés rurales du Département de Bambey

L'étude sur l'actualisation des Plans Locaux de Développement des 11 communautés rurales du département sera réalisée au courant de l'exercice 2000. Les termes de références de l'étude ont été élaborés et les procédures d'appel d'offres en cours.

Ferme Pilote de Mérina Diop

Les termes de référence pour l'installation de la ferme ont été élaborés. En outre un protocole d'accord a été élaboré pour la construction et la gestion de la ferme entre Réseau Afrique 2000 et le PELCP qui est en cours de finalisation.

☛ Secteur Urbain

Les activités du sous – programme 3 en milieu urbain se résument aux différentes formes d'appui à l'intérieur du territoire communal de Bambey.

Objectif n° 3 : Renforcement des capacités de gestion de la ville de Bambey.

Cet objectif comprend 3 résultats.

Résultat n°1 : Plan de développement communal élaboré

Ici le Plan de Travail Annuel I (PTAI) avait pris comme axe central la mise en œuvre d'un Plan de Développement Urbain (PDU). Les difficultés d'application inhérent au PDU ont motivé l'option d'un Plan d'Urbanisme de Référence (PUR). Les termes de référence du PUR ont été élaborés en collaboration avec le S.P.2.

Résultat n° 2 : Elus et agents communaux formés

La formation des élus communaux suit un programme subdivisé en modules planifiés. Ces modules programmés dans le PTEF 1 ont été dispensés. La formation a concerné 36 élus et a porté sur les thèmes suivants :

- les compétences transférées ;
- l'élaboration du budget.

En plus de ces élus, 24 agents municipaux ont été formés sur :

- le budget ;
- l'état civil et;
- le contrôle de légalité

Résultat n° 3: Partenariat établi entre la commune, les organisations communautaires de base et les ONGs.

Le PTEF avait retenu comme priorité d'apporter son soutien à la restructuration et à la formation des organisations communautaires de base. Ainsi le S.P.3 a largement contribué à la mise en place de la Coordination des Associations des Jeunes de Bambey (CAJEB) et a défini un programme de formation pour les jeunes.

Des démarches sont en cours pour favoriser la mise en place d'un Fonds d'Appui aux Initiatives Locales pour l'Environnement Urbain (FAILEU).

3.4.3. Bilan Administratif et Financier

Activités administratives

Les Volontaires des Nations Unies ont pris service respectivement le 1^{er} Avril 1999 et le 14 Mai 1999 pour l'hydraulicien et l'agro - économiste.

Un deuxième gardien chargé d'assurer la relève deux fois par mois ainsi qu'un troisième chauffeur ont été recrutés, l'autre partie du personnel ayant déjà pris service dans le courant du mois de Janvier 1999.

Le personnel du sous - programme 3 est maintenant composé:

- d'un Expert Conseiller;
- d'un Assistant Administratif et Financier;
- de deux volontaires des Nations Unies:
 - d'un Hydraulicien;
 - d'un Agro - économiste;
- d'un Secrétaire;
- de trois Chauffeurs;
- d'un Messenger;
- d'une Femme de ménage;
- de deux Gardiens:
 - d'un permanent;
 - d'un temporaire.

Evaluation des besoins

Une partie du matériel du Programme Cadre 1 B a été transféré au Sous - programme 3 pour assurer le démarrage de ses activités à Bambey.

Ce lot de matériel comprenait entre autres trois micro - ordinateurs, deux photocopieuses et deux climatiseurs. Une des photocopieuses est inutilisable et la seconde ne supporte pas la charge de travail du fait de sa vétusté. Leur entretien est rapproché et coûte très cher. Il en est de même pour les trois micro - ordinateurs qui sont devenus obsolètes.

Les équipements suivants mentionnés dans la commande complémentaire destinée aux VNU n'ont pas été livrés à ce jour :

- deux (2) fauteuils - cadres
- six (6) chaises - visiteurs destinés

Difficultés rencontrées

Sur le plan technique

Les difficultés relevées dans l'exécution du programme en milieu rural sont dues au décalage de la période d'exécution des activités par rapport à la mise en place des fonds. De ce fait les actions programmées n'ont pu être réalisées conformément au calendrier cultural prévisionnel. Il y a aussi des difficultés notées dans l'élaboration de projets générateurs de revenus notamment à l'absence de fonds destinés à faire prendre en charge cette activité par les agences de réalisation.

Recommandations

Il est urgent de renouveler les appareils inopérants (photocopieuses, micro-ordinateurs) et de procéder à l'équipement du bureau des techniciens.

Etant donné la nature du travail des agents des CERP qui nécessite une très grande mobilité pour des zones d'intervention très vastes, les CERP de Lambaye et de Baba Garage doivent être équipés de motos (2 motos par CERP). Ils doivent aussi bénéficier de fournitures de bureau (stylos, crayons, blocs notes, etc.).

3.5. Programme de Gestion Intégrée des Eaux et des Sols et Promotion de Systèmes Productifs Durables (PGIES)

Après la mise en oeuvre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) qui constitue le cadre d'assainissement du secteur agricole, le gouverneur du Sénégal, par le biais du Ministère de l'Agriculture, a décidé de mettre en pratique un Programme d'Investissement du Secteur Agricole (PISA) qui est la traduction de manière opérationnelle de la lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA

Ce programme est appuyé par des programmes transversaux qui concernent notamment :

- la restauration de la fertilité des sols,
- le développement de la petite irrigation.

Suite à la mission de la Banque Mondiale, dans le cadre de la préparation du PISA, un comité national de pilotage a été chargé d'identifier un Programme de Gestion Intégrée des Eaux et des Sols (PGIES).

Prenant en compte les recommandations de l'aide mémoire sanctionnant la fin de la mission de la Banque Mondiale et conformément à ses termes de référence en date du 12-10-97, une mission du programme de coopération FAO/Banque Mondiale s'est rendue au Sénégal pour examiner en rapport avec le comité national de pilotage du PGIES, les causes et les solutions envisageables pour inverser le processus de dégradation des sols.

Ainsi, en collaboration avec le comité national de pilotage et d'autres experts sénégalais, la mission s'est rendue dans le bassin arachidier et dans la vallée du fleuve Sénégal où de nombreux contacts ont été pris avec les structures déconcentrées d'appui et de recherche, les collectivités locales, les projets et les programmes majeurs, les différents

opérateurs économiques en vue de définir une méthodologie pour une approche stratégique et un plan d'actions.

Cette mission fut complétée, par la suite, dans ses différents aspects par des enquêtes spécifiques relatives notamment aux potentialités agricoles, à la cartographie, à la gestion des ressources naturelles, à la problématique foncière et à la situation pluviométrique.

L'étude a conduit au choix de quatre sites que sont :

- Nganda dans la région de Kaolack
- Niakhar dans la région de Fatick
- Fandène dans la région de Thiès ;
- Bona dans la région de Kolda

Un document intitulé « Gestion Intégrée des Eaux et des Sols et Promotion des Systèmes Productifs Durables » a été élaboré. Un atelier de validation pour l'appropriation des études par les bénéficiaires a été tenu à Kaolack les 05 et 06 Juin 1998.

3.6. Programme de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (PDPE) du Corps des volontaires américains

3.6.1. Historique du Projet

Initié en 1990, le Projet d'Assistance au Développement des Petites Entreprises répond au besoin (exprimé par le Gouvernement du Sénégal) d'accroître l'appui aux petites et micro entreprises évoluant dans le secteur privé.

Les Programmes d'Ajustement structurel initiés par la Banque Mondiale et d'autres bailleurs de fonds internationaux ont mis une grande pression sur les secteurs formel et informel des affaires pour absorber les pertes d'emplois causés par la privatisation et la diminution des activités du secteur public , 2) répondre aux exigences d'une économie sénégalaise grandissante, et , 3) intervenir dans un domaine d'activité où le Gouvernement du Sénégal n'est pas assez équipé pour pouvoir le gérer.

Le projet de Développement des Petites Entreprises bien qu'initialement mis sur orbite dans le but de résoudre les problèmes de développement dans les zones rurales du Sénégal s'est, durant les années passées, agrandi pour prendre en compte l'assistance aux petits entrepreneurs dans les marchés en zones semi - urbaines, urbaines et dans les villes du pays.

Durant les années précédentes le projet a apporté son assistance au Gouvernement sénégalais pour résoudre les problèmes de gestion en marketing, de finance et d'organisation de nombreux entrepreneurs et groupements à travers son approche d'association des marchés.

3.6.2. Objectifs du Projet

Son but est d'améliorer les capacités de gestion organisationnelle et financière et de promouvoir des associations au sein du secteur formel des affaires comprenant des entrepreneurs privés, groupements et associations. De ce fait, il s'agit de leur donner la possibilité d'émerger en tant que entreprises autonomes et organisations indépendantes.

A moyen terme, le PDPE envisage de :

- développer l'accès de 1400 entrepreneurs et associations à une information de qualité et aux services financiers en l'an 2004.
- améliorer les capacités d'organisation et de gestion financière de 1000 entrepreneurs et associations en l'an 2004.

3.6.3. Principales réalisations en 1999

Réalizations	QUALITATIF		QUANTITATIF	
	Nombre de Participants	Nbre de Bénéficiaire Formations	Nbre de d'organisations renforcés (identifier le type d'organisation)	Nbre de Communautés bénéficiaires d'une assistance (identifier le type d'assistance)
Les Volontaires ont organisé sept cours de 3 jours pour entrepreneurs	78	6		7, Formation
Les Volontaires ont organisé trois ateliers sur les techniques de séchage des fruits	26	4	3 groupements féminins	3, Formation
Les Volontaires ont organisé cinq séminaires de tricotage de sac en plastique	64	20	4 groupements féminins	4, formation et marketing
Les Volontaires ont organisé quatre ateliers de marketing	32			3, formation
Les volontaires ont organisé trois (12 semaines ou plus) cours d'affaires prolongés	84	4	3 écoles secondaires	1, organe. Devel. et formation
Les Volontaires ont organisé une formation sur la collecte d'ordures	14	2	1 groupements d'hommes	
Les Volontaires ont aidé à mettre sur pied onze nouvelles entreprises	48			
Les Volontaires ont discuté avec 140-150 Entreprises privées et groupements sur une variété de sujets	400	20	Off. Hommes et groupements féminins, ONGs locaux	8, Emballage et marketing
Les Volontaires ont recherché des alternatives aux emballages locaux et à l'étiquetage	30		Groupements de producteurs	
Les Volontaires se sont informés sur le coût du transport et formalités d'exportation vers les USA et l'Europe	26			

Plus de Volontaires ont été affectés dans des familles en zones urbaines.(Pas d'appartements)				
Total				

Toutes ces réalisations traduisent la diversité des formes d'appui aux particuliers et groupements Les exemples qui suivent en sont l'illustration :

- Trois Volontaires du Corps de la Paix ont dirigé des séminaires de construction de fourneaux améliorés dans leurs villages/communautaires.
- Plusieurs volontaires ont peint des fresques avec des slogans concernant la santé sur les murs des écoles et leur localités.
- Les cours individuels ou en petits groupes ont continué d'être une activité secondaire et populaire étant donné qu'au moins une douzaine de Volontaires du Corps de la Paix ont fait mention de cette activité dans leur rapport.
- Deux Volontaires du Corps de la Paix ont aidé à la mise sur pied de bibliothèques dans leurs communautés
- Un Volontaire du Corps de la Paix a enregistré un CD avec un groupe musical local qu'il a formé.
- Les volontaires du Corps de la Paix de ce projet ont continué à publier et améliorer la qualité de la publication écrite du programme.
- Plusieurs Volontaires du Corps de la Paix ont organisé des cours d'alphabétisation dans leurs communautés.
- Quatre Volontaires du Corps de la Paix ont utilisé les fonds du programme pour promouvoir les activités génératrices de revenus telles que : la production de jus concentré, du café moulu emballé, et des vergers.

L'instruction des filles – Au total 21 Volontaires du programme PDPE du Corps de la Paix ont participé à des activités visant à promouvoir l'instruction des filles. Il s'agissait de collecte de fonds pour la bourse GAD, pour les Journées « Emmenez vos filles au travail » et pour instaurer des relations avec les femmes locales.

La technologie d'information – Neuf Volontaires du secteur PDPE ont fait mention de diverses activités dans le secteur de la technologie de l'information. Ils étaient le plus souvent appelés pour former les organismes de leurs homologues pour une meilleure gestion de leurs ressources informatiques. D'autres activités ont consisté à monter un laboratoire informatique dans un lycée ou alors assister un entrepreneur local à établir un « cyber café », et à guider des étudiants sur l'utilisation d'Internet.

3.7. Synthèse des activités des Volontaires japonais dans la région de Fatick

Durant l'année 1999, les coopérants japonais ont appuyé certains groupements ou structures pour l'obtention de financement en vue de réaliser de petits projets. Ces micro - projets sont le plus souvent proposés par les coopérants japonais, ce qui est contraire à la démarche actuelle pratiquée par plusieurs structures de développement, appelée approche participative.

L'appui des volontaires japonais a été orienté vers diverses activités reflétées ci-dessus :

- Jardin scolaire du CEM de Diofior	1 488 538 F
- Bibliothèque du CDPS de Foundiougne	455 740 F
- Garderie d'enfants du GPF « Ndamli de Foundiougne »	15 045 800 F
- Eclairage solaire du poste de santé de Diouroup (endommagé par suite d'incendie)	509 250 F 5 000 000 F
- Fonds de roulement pour vente semences maraîchère à Fimela	228 580 F

- Amélioration des techniques culturales du riz avec l'introduction de 51 variétés par l'ISRA dont les résultats sont satisfaisants ; l'objectif visé par cette opération est de permettre aux populations de faire un choix judicieux sur la productivité et sur les valeurs nutritives (goût) et aussi sur les capacités d'adaptation de certaines variétés.

- Clôture en ferlo de l'école de Mbamane avec la création de verger scolaire et de brise vent pour une meilleure protection de l'école (arrondissement de Diakhao).

- Création d'un jardin de démonstration en maraîchage et en arboriculture à Poukhame Tock (arrondissement de Diakhao).

- Participation active aux Journées Nationales de vaccination (JNV) pour l'éradication de la poliomyélite. Parallèlement la volontaire japonaise de Tattaguine, infirmière, appuie le poste de santé de la dite localité pour la vaccination contre toutes les maladies ciblées par le Programme Elargi de Vaccination (P.E.V.). Les infirmières japonaises de Diakhao et de Tattaguine appuient également les infirmiers chefs de postes (I.C.P.) en visites prénatales et postnatales et pour le suivi des enfants de 0 à 5 ans, malnutris.

Deux séminaires de formation en agro – foresterie et en arboriculture ont été organisés par la JOCV à l'intention des leaders de groupements travaillant avec les coopérants.

Pour conclure, il est encore utile de souligner que les activités des coopérants de JOCV peuvent être qualifiées de disparates jusqu'ici.

En effet, les cibles sont mal choisies et ne sont pas le plus souvent représentatives de la population. A cela il faut ajouter que la continuité des activités et leur pérennisation ne sont pas encore assurées du fait des difficultés de coordination.

C'est pourquoi la JICA a affecté au SRER un coopérant chargé de la coordination des activités volontaires japonais dans toute la région. Ce coordinateur a aussi comme autres missions de réfléchir avec les techniciens du Service Régional de l'Expansion Rurale sur un programme bien défini avec des objectifs précis qui cadrent avec les besoins réels des populations.

Avant même l'arrivée de ce coordinateur, le chef du SRER a proposé à la direction un projet programme qui cadre parfaitement avec les préoccupations des collectivités locales et obéit également à la démarche de l'approche terroir entreprise depuis 5 ans par la Direction de l'Expansion Rurale avec l'appui de la Fondation KONRAD ADENAUER.

3.8. Fonds de Développement Local (FDL)

Initié par le PNUD et le FENU, le Fonds de Développement Local (FDL) en cours d'exécution dans le département de Kédougou et l'arrondissement de Missirah, est un programme qui s'inscrit dans la politique nationale de lutte contre la pauvreté élaborée par le gouvernement du Sénégal depuis 1996.

Ce programme pilote, mis en oeuvre avec l'appui de la DER, dans le cadre d'un protocole d'accord, se veut, dans le contexte actuel de la décentralisation, d'être un appui à la dynamique du développement pour les collectivités locales et l'ancrage des institutions décentralisées (conseils rural et municipal) dans la conscience collective en vue d'assurer une meilleure articulation entre les différents espaces productifs.

Dans le même ordre d'idées, le programme FDL traduit la volonté du gouvernement de promouvoir la gestion communautaire des ressources naturelles et l'approfondissement de la décentralisation qui consacre un important transfert de compétences aux collectivités décentralisées.

Le FDL a pour objectifs :

- la promotion des fonctions essentielles (planification, programmation, maîtrise d'ouvrage, etc.) des collectivités locales comme acteurs de base d'animation de la vie économique locale surtout en milieu rural ;
- l'harmonisation des outils de financement décentralisé et des mécanismes d'allocation selon des critères d'éligibilité qui tiennent compte de l'effort de mobilisation des ressources financières locales ;
- le renforcement des capacités locales et nationales de pilotage du développement local des communautés rurales.

Le FDL, à travers les mécanismes et moyens de financement des actions de développement de divers acteurs ou partenaires du développement local, contribue directement ou indirectement aux objectifs du programme de développement du pays, en particulier aux programmes de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté en participant à :

- la promotion d'une gouvernance locale par une meilleure prise en compte des besoins des populations avec une planification participative et la coordination des appuis multiformes aux collectivités locales :

- la promotion du développement local en renforçant les capacités de programmation locale et en mettant en place une capacité locale de concertation et de conseil pour les communautés rurales ;
- l'effort de rattrapage du retard économique des communautés rurales ;
- la relance de la croissance économique au niveau des économies locales grâce à la réalisation d'infrastructures productives et le renforcement des capacités d'organisation et de gestion des groupements socio – professionnels ;
- la prise en compte de l'approche genre dans l'analyse et l'élaboration des solutions aux problèmes des femmes.

La Direction et les niveaux régional et départemental assurent, en relation avec le Secrétariat Technique de la Cellule d'Appui aux Collectivités Locales la supervision de l'exécution du programme dans les différentes communautés rurales concernées pendant toute la durée du programme.

Pour rendre optimale l'exécution du programme à la base, un atelier de mise à niveau des agents des CERP a été organisé dans le courant de l'année.

Cela a, entre autres, permis aux équipes des CERP concernés de s'approprier la philosophie du programme pour l'accomplissement correct des missions qui leur sont dévolues.

Par ailleurs, les CERP impliqués sont dotés chacun de motocyclette, en appui aux impératifs de déplacement que requiert le travail de terrain.

3.9. Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA)

Dans le cadre d'un protocole liant la Direction de l'Expansion Rurale et le Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA), la Direction de l'Expansion Rurale et ses services déconcentrés ont mené des activités d'encadrement auprès des organisations féminines des arrondissements de RAO et de Ross-Béthio membres de la Fédération des Productrices du Delta du Sénégal (FEPRODES). Les interventions se sont déroulées du mois de juillet 1999 au mois de décembre 1999 période correspondant à l'entrée en vigueur dudit protocole.

En plus de la mission d'appui/conseil que les agents ont dû apporter aux organisations féminines financées par le PMIA à travers la mutuelle d'épargne et de crédit de la FEPRODES, ceux-ci ont développé sur l'étendue des deux arrondissements des séances de sensibilisation, d'information à l'endroit d'autres acteurs économiques et des autorités locales sur l'opportunité qu'offre le PMIA dans le cadre des financements des activités agricoles au sens large du terme.

Malgré le démarrage tardif de l'intervention de la DER et de ses services déconcentrés, des résultats appréciables ont été enregistrés sur le terrain.

3.9.1. Rappel des termes du protocole d'accord entre le Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) et la Direction de l'Expansion Rurale (DER). :

Signé le 30 Avril 1999, le protocole d'accord n'a pu entrer en vigueur qu'au mois de juillet 1999 pour des raisons d'approbation par la BAD des budgets alloués aux différentes Directions Techniques Nationales ayant des protocoles avec le PMIA.

Concernant le protocole avec la DER, le contenu vise essentiellement trois axes fondamentaux :

- l'encadrement technique des promoteurs ayant bénéficié de prêts du PMIA à travers les banques et les mutuelles d'épargne et de crédit agréées;
- le suivi, l'évaluation et le soutien des activités des projets financés par le PMIA ;
- la sensibilisation, l'information et la formation des populations à s'intéresser aux activités du PMIA.

Pour ce faire, la Direction de l'Expansion Rurale s'est appuyée sur :

- l'organisation et la programmation de missions sur le terrain de manière autonome ou en compagnie des membres de la Direction et des agents locaux du Projet.
- l'intervention régulière et permanente de ses structures déconcentrées par l'encadrement technique des promoteurs en développant des thèmes précis liés aux activités et au renforcement des capacités d'organisation et de gestion de ces promoteurs. Ces structures en étroite collaboration avec les SOP du PMIA assurent la collecte des données relatives au suivi/Evaluation interne du Projet.

L'exécution de ces tâches est sanctionnée par la fourniture des rapports d'activités périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) des différentes composantes de la DER (Direction, services régional, départemental et les CERP).

En contrepartie, le PMIA prend en charge tous les frais liés à la réalisation des activités de la DER notamment les déplacements des agents, le carburant et quelques fournitures de bureau.

3.9.2. Activités menées en 1999 :

➤ Missions de la Direction de l'Expansion Rurale :

Pour le compte de la période citée, la Direction a effectué plusieurs missions sur le terrain pour appuyer les services déconcentrés dans la conduite du programme du PMIA dans les deux arrondissements cibles, ainsi que la FEPRODES qui regroupe l'ensemble des groupements féminins financés à travers sa mutuelle d'Epargne et de Crédit. Ces missions ont été aussi l'occasion de rencontrer les autorités locales et d'autres organisations paysannes pour les sensibiliser et les informer sur le Projet, sa démarche et les opportunités qu'il offre en faveur d'un développement des activités socio-économiques des communautés rurales.

Ainsi, l'arrondissement de Ross-Béthio a reçu quatre missions de la DER :

- Une première mission de prise de contact qui a permis de faire l'état des lieux des services déconcentrés de la DER, de rencontrer les deux conseils ruraux de Ross-Béthio et de Rosso-Sénégal, l'autorité administrative pour les informer du PMIA et les inviter à s'impliquer davantage dans l'information et la sensibilisation des acteurs économiques de leurs communautés rurales sur le Projet. Des groupements féminins bénéficiaires de crédit PMIA ont été visités pour s'enquérir de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de leurs activités, de leurs contraintes et les informer de la mise à leur disposition de l'équipe du CERP prête à leur apporter tout appui /conseil nécessaire dans l'exécution de leurs projets.

Au cours de cette même mission, la FEPRODES a été rencontrée pour l'informer de la disponibilité des structures déconcentrées de la DER à l'appuyer pour le suivi de ses groupements féminins et le crédit que la mutuelle de la FEPRODES a mis à leur profit.

- Deux autres missions ont suivi dans le but d'organiser les méthodes d'intervention dans le programme par le développement d'une synergie d'ensemble entre tous les acteurs impliqués dans le Projet notamment les services de la DER, les SOP du PMIA, les autres services techniques (agriculture, élevage, la FEPRODES et les producteurs). Ces missions ont permis d'organiser une importante rencontre entre tous ces acteurs au siège de la FEPRODES où tous les problèmes ont été passés au peigne fin. Cette réunion a été l'occasion de sensibiliser davantage les producteurs de l'obligation à rembourser le crédit au moment des échéances fixées.

Des visites d'exploitation ont été également menées pour évaluer l'état des cultures et le niveau d'organisation des groupements dans le travail et en même temps s'assurer de l'appui apporté par le CERP auprès de ces producteurs.

- Une dernière mission d'évaluation de la campagne a permis d'apprécier les résultats obtenus et de formuler des propositions et/ou suggestions pour améliorer l'intervention du Projet sur le terrain.

Concernant l'arrondissement de RAO, trois missions ont séjourné dans l'arrondissement. Cette localité compte moins de projets financés par le PMIA par rapport à Ross-Béthio qui regroupe l'essentiel du programme. Ces trois missions ont permis de mener les mêmes opérations effectuées dans l'arrondissement de Ross-Béthio.

Enfin, la DER a participé à une mission de la BAD, du PMIA et du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan dans les régions de Saint-Louis et de Louga. Cette mission a permis à la BAD de mesurer l'état d'avancement des interventions du PMIA dans ces localités conformément à sa mission d'intensification et de modernisation de l'agriculture. Le constat a été que tous les projets financés avaient démarré leurs activités dans de bonnes conditions.

Des échanges fructueux ont eu lieu entre la délégation et les acteurs à la base (techniciens et producteurs). Tous les bénéficiaires de crédit ont réitéré devant le représentant de la BAD, leur ferme volonté de rembourser le crédit à temps.

Appui des services déconcentrés de la DER :

Le Service Régional :

L'implication du Service Régional de l'Expansion Rurale a démarré bien avant la signature de protocole entre les deux Directions.

Le Service Régional a participé au côté de la FEPRODES à l'identification de tous les projets des groupements féminins des deux arrondissements et de la commune de Saint-Louis.

Depuis l'entrée en vigueur du protocole d'accord, le Service Régional travaille en étroite collaboration avec la FEPRODES dans la concertation et les stratégies d'intervention, les SOP du PMIA dans la programmation des activités et le traitement des informations venant de la base.

Il assure également le suivi et le contrôle des activités des agents des CERP des deux arrondissements de RAO et de Ross-Béthio dans leur mission d'appui/conseil aux producteurs bénéficiaires de crédit et dans la campagne d'information et de sensibilisation des autres acteurs économiques dans leurs zones d'intervention.

Le Service Départemental de Dagana

Il assure le même rôle que le service régional en ce qui concerne le suivi et le contrôle des activités des agents des CERP des deux arrondissements cibles.

En plus, il s'occupe de l'encadrement du groupement féminin de Richard Toll bénéficiaire d'un crédit de commercialisation des produits agricoles.

Il informe l'autorité administrative des activités du PMIA dans le département de Dagana au cours du CDD.

Il participe même à certaines tournées de la DER et notamment celle qui accompagnait le représentant de la BAD.

Les CERP

Ils ont effectué des tournées au niveau des exploitations des groupements à chaque étape du calendrier culturel de la filière rizicole.

Ces visites ont permis aux équipes des CERP :

- d'évaluer les superficies réelles des exploitations par rapport aux dossiers de projets ;
- de suivre l'évolution des champs rizicoles et les traitements opérés ;
- de mesurer le niveau d'organisation des groupements et les modes d'exploitation des champs rizicoles (collectif ou individuel).
- de mener des séries de réunions auprès des collectivités locales et des organisations paysannes pour mieux les sensibiliser, les informer sur le projet, sa démarche et sa philosophie. Ces rencontres ont été très fructueuses car elles ont permis à lever le voile sur la FEPRODES que les responsables des groupements féminins percevaient comme un rival.

(Riz)	Lampsar I	24 ha	12 ha	7 ha	5 ha	4 à 5 T/ha
(Riz)	Lampsar II	30 ha	18 ha	6 ha	12 ha	4 à 5 T/ha
	Total	86ha	56ha	36 ha	21 ha	

Sur 86 ha prévus dans les dossiers de projets, seuls 56 ha ont été emblavés ce qui représente 65 % de réalisation ;

Dans ces 56 ha, 21 ha ont été récoltés soit 37,5%.

Concernant le maraîchage, 2 ha ont été programmés (SANAR) et 1 ha été réalisé.

L'analyse de ces résultats a donné les conclusions suivantes :

- en lisant le niveau de réalisation des superficies programmées faisant l'objet du document de financement, aucun groupement n'a pu utiliser la totalité de ses moyens financiers.
- sur ces superficies récoltées, les trois groupements (Ndialam – Lampsar I, Lampsar II), pris individuellement, pourront certainement faire face aux premières échéances de crédit en se référant aux rendements escomptés et au prix actuel du kg de paddy qui se situe entre 100 à 110 F.

Le problème se trouve au niveau du fonds de roulement dont les groupements doivent disposer pour engager à temps les activités de contre - saison afin d'honorer les deuxièmes échéances de juillet.

A ce sujet, la Mutuelle et les groupements doivent réactualiser les comptes d'exploitation des projets (qui sont réalisés à hauteur de 65 %) et réfléchir ensemble sur les voies et moyens à mettre en oeuvre pour réaliser les activités programmées de contre saison. En tout état de cause, tous ces groupements doivent disposer dans leur compte de l'argent pour dénouer la première échéance du crédit.

En plus de l'inondation, les groupements ont connu un certain nombre de problèmes au cours de la campagne dont des solutions doivent être apportées avant la prochaine campagne. Il s'agit notamment :

- **des problèmes fonciers** : Toutes les superficies prévues n'ont pas été réalisées, faute de terre. Certaines terres acquises n'ont pas été les meilleures. Dans ce cadre, le conseil rural devra prendre des dispositions pour aider sur braves femmes à la réalisation de leurs projets.
- **des problèmes d'information, de concertation et de gestion commune des lignes de crédit entre la FEPRODES et les groupements** : Les groupements ne maîtrisent nullement les modalités d'acquisition des intrants et le mouvement de leur compte de crédit.

Certains ont reçu des intrants sans bordereau, ni facture. Ces manquements n'ont pas permis aux groupements de maîtriser la situation financière de leur compte au niveau de la Mutuelle pour mieux appréhender les solutions à apporter au remboursement de la première échéance et à la préparation correcte de la contre - saison.

De manière périodique, la Mutuelle doit envoyer après chaque opération la situation financière des comptes, les factures des intrants livrés aux groupements. Ce travail permettra aux groupements de suivre leur propre comptabilité.

- **Des insuffisances d'organisation des groupements :** les rapports entre les groupements et la FEPRODES concernent un ou deux éléments du groupement. Des réunions d'information sont rarement tenues et la majorité des membres ignore presque totalement l'évolution de l'exécution de leur projet. Dans la situation actuelle de ces projets, la communication devient impérative pour amener tous les membres à réfléchir et à trouver des alternatives pour sauver leurs activités et respecter les engagements du groupement.

A ce titre, l'encadrement doit renforcer sa présence et la sensibilisation des membres des groupements pour améliorer leur capacité d'organisation et de gestion de leurs activités.

➤ **Arrondissement de Ross-Béthio :**

Tous les groupements ayant bénéficié de crédits agricoles ont réalisé leur campagne rizicole. Les récoltes et les battages sont en cours de finition.

Dans l'ensemble, la campagne a été réussie à part quelques exploitations victimes de l'inondation et de la salinisation et qui risquent d'avoir des problèmes de remboursement et d'auto - financement pour la campagne prochaine.

Un seul groupement a connu un sinistre total, celui de Diadiam 3. Concernant le remboursement de la première échéance, la période de début mars ne pourra pas certainement être respectée eu égard aux difficultés de battage et de commercialisation que beaucoup de groupements ont évoquées. Tous les groupements ont manifesté l'engagement de rembourser le crédit.

Au cours de la mission, l'accent a été mis sur le remboursement des crédits en respectant la date de la première échéance et surtout la prévision de l'autofinancement de la prochaine campagne sur les recettes obtenues. Il a été recommandé à tous les groupements de faire la situation de leur compte au niveau de la mutuelle. Ils ont reçu des intrants mais sans facture. Cette situation a été déplorée par certains groupements surtout ceux ayant des difficultés de production.

Ainsi quelques groupements (12) ayant bénéficié uniquement de crédit de culture de riz ont été étudiés pour voir le niveau d'exécution de leurs projets.

Projets Rizicoles

Groupements	Localisation	Superficies (ha)			Coûts financiers		
		Prévue	Emblavée	% Réalisation	Prévu	Réalisé au 21/09/2000	% Réalisation
1. Bokk Djeuf	Boundou	30	15	50 %	5.059.600	4.806.620	95
2. Bokk Xalaat	«	24	11,5	47,91%	5.261.480	4.606.530	87,55%
3. Omar F.TALL	«	24	12	50%	5.253.480	4.997.806	95,13%
4. And Daan Sa Doolé	Diawar	22	10	45,45%	4.996.943	4.996.943	100%
5. Mansoura	Souloul	24	12	50%	5.262.480	5.006.156	95,12%
6. Baridiam	Baridiam	38	10,2	26,84%	5.262.260	2.805.860	53,32%
7. Diab Gollade	Kassack Sud	24	12	50%	5.261.420	4.727.700	89,85%
8. Oumou K. DIOP	Diadiaz II	20	20	100%	4.860.800	3.962.800	81,52%
9. Le Djoudj	Diadiaz III	15	15	100%	3.978.100	2.974.620	74,77%
10. Thialène	Kheune	24	12	50%	5.261.480	4.675.280	88,85%
11. Jambar	Deby	15	15	100%	3.585.600	2.971.320	82,86%
12. Ndiol Maure	Ndiol Maure	30	15	50%	5.197.100	3.132.960	60,28%
		90	59,7	55%	59.240.743	49.664.595	83,83 %

L'analyse de ce tableau fait ressortir des informations intéressantes :

Les superficies prévues dans les dossiers de projet faisant l'objet du financement n'ont été réalisées qu'à 55 %. Cette situation peut avoir comme explication les difficultés des femmes à accéder au foncier.

D'ailleurs, les différentes visites auprès des groupements féminins l'ont confirmé.

Dans le contexte actuel de prendre en compte la dimension genre, des recommandations ont été données aux CERP pour mieux sensibiliser les élus locaux à intégrer les femmes organisées en structures socio-économiques à l'accès aux facteurs de production comme la terre.

Dans cette démarche, la FEPRODES, l'encadrement technique et même le PMIA doivent s'investir auprès des autorités locales, avant toute opportunité de financement, pour garantir la disponibilité de terre aux groupements féminins ayant contracté un crédit d'activités agricoles.

En conséquence, les coûts financiers, les informations de la Mutuelle sur l'utilisation des lignes de crédit des groupements révèlent une inadéquation entre les coûts prévus dans les dossiers de projet pour l'exploitation d'une superficie donnée et les dépenses réalisées par rapport aux superficies emblavées. Les superficies prévues devaient engager un financement de 59.240.743 Frs pour réaliser 290 ha alors que les réalisations sur le terrain se situent à la

date du 21/01/2000, fin de la campagne, à 49.664.595 Frs pour 159,7 ha correspondant à un taux d'utilisation de 83,83 % des lignes de crédit.

Une telle situation mérite une attention particulière pour les raisons suivantes :

Les dépenses engagées par rapport aux réalisations en tenant compte des prévisions peuvent faire ressortir deux hypothèses :

- les projets financés ont été sous-estimés au moment des études de faisabilité.
- l'exécution des projets n'a pas tenu compte des coûts/opportunité pour une rentabilisation des fonds à investir. Si tel est le cas, la valorisation des financements du PMIA qui vise l'auto - reproduction des activités agricoles par les populations à la base à partir de leurs moyens connaîtrait des succès aléatoires.

Dans une telle situation, le PMIA et l'encadrement technique doivent mettre en place un système de suivi rapproché au moment de l'exécution financière des projets. A ce titre les institutions financières agréées devront fournir des rapports mensuels d'exécution financière des projets.

Dans le même ordre d'idées, les groupements ayant des problèmes de remboursement pour des raisons supposées imprévisibles (inondation) méritent une étude particulière en prenant en compte :

- les prévisions des dossiers de projets et les réalisations ;
- les coûts financiers des réalisations par rapport aux coûts initiaux contenus dans les dossiers de projets ;
- le nombre de membres déclarés du groupement par rapport à la réalisation effective sur le terrain ;
- l'aval des autorités locales à redresser la situation de ces organisations paysannes pour leur affecter des terres appropriées.

3.9.4. Propositions et/ou suggestions :

☛ L'encadrement technique :

Les banques tardent énormément à réagir sur les dossiers des promoteurs qui peuvent attendre six mois pour se retrouver avec un projet rejeté parce que mal ficelé ou insuffisant.

Pour améliorer cette situation, le Service Régional de l'Expansion Rurale a proposé la création d'un comité de sélection des projets regroupant tous les partenaires régionaux du PMIA et les SOP qui assureront le secrétariat et le suivi des dossiers au niveau des banques. Ce comité aura pour rôle essentiel d'apprécier techniquement les projets et de donner aux promoteurs des conseils utiles pour bien ficeler les projets.

Les projets bancables pourront ainsi être envoyés aux banques par les SOP ou remis aux promoteurs qui désireront faire eux - mêmes les démarches bancaires. Cette organisation

permettra aux services techniques et aux SOP de suivre les projets destinés au financement du PMIA, les activités visées et en même temps l'évaluation des contraintes techniques à la base auxquelles les promoteurs sont confrontés. Ces informations aideraient ces structures régionales à mieux orienter et réorganiser leurs interventions et celles de leurs agents sur le terrain.

Compte tenu de la dispersion des projets et de la diversité des activités, la mobilité des agents de base constitue une nécessité pour mieux appuyer et conseiller les promoteurs. A ce titre, le PMIA doit attacher une attention particulière au renforcement des moyens logistiques des équipes de CERP, à appuyer la Direction de l'Expansion Rurale à l'organisation de sessions de formation des agents à l'élaboration et à la gestion de projet, aux techniques de communication et d'animation. La dotation des CERP de documents techniques relatifs à l'agriculture, l'élevage, le maraîchage, l'aviculture et certains types de matériels agricoles aiderait beaucoup les agents des CERP à mieux appuyer les promoteurs dans l'élaboration de leurs dossiers de projets.

☛ Les groupements de producteurs et la FEPRODES

- **Groupements de producteurs** : leurs principales contraintes se situent au niveau de la communication avec la FEPRODES. A ce titre, les groupements demandent une bonne circulation de l'information et particulièrement leur implication effective dans la gestion de leurs lignes de crédits.

Dans le cadre de la redynamisation des groupements, la formation des leaders en techniques de communication, d'animation et en gestion est souhaitée. Ces besoins pourront être appuyés par le PMIA.

- **FEPRODES** : le manque de personnel qualifié et de moyens logistiques a posé d'énormes problèmes de suivi des groupements et de gestion des lignes de crédit.

La FEPRODES a besoin d'un renforcement des capacités techniques de son personnel existant par la formation et l'augmentation des ressources humaines afin de pouvoir se déployer sur l'ensemble de la région de Saint-Louis.

Pour régler tous ces problèmes, la FEPRODES compte sur l'appui de ses partenaires et sur ses propres moyens.

39.5. Perspectives 2000

L'expérience de ces six mois d'appui de la DER et de ses services déconcentrés dans les arrondissements de Rao et de Ross-Béthio au programme du PMIA amènera la DER à renforcer son dispositif d'encadrement dans tous les arrondissements où le PMIA aura consenti le financement de Projets.

En collaboration avec les autres Directions Techniques Nationales, le déploiement des agents des CERP suivra en priorité l'évolution des activités du PMIA sur le terrain.

Avec l'appui du PMIA, la DER préconise d'organiser des sessions de formation et/ou de recyclage des chefs de CERP ou des équipes de CERP impliqués dans les programmes du PMIA pour mieux les outiller dans leur mission d'appui/conseil aux producteurs de base.

Concernant les deux arrondissements de Rao et de Ross-Béthio, l'objectif visé de la DER est la transformation des groupements bénéficiaires déjà de crédit en véritables entreprises agricoles. Pour ce faire, l'accent sera mis sur la redynamisation et la réorganisation de ces groupements, la maîtrise et la gestion de leurs activités.

En conclusion, l'appui du PMIA aux groupements féminins de la FEPRODES constitue un exemple à suivre pour l'implication active des femmes dans le processus de développement du pays.

Malgré les difficultés rencontrées par ces groupements (l'accès aux bonnes terres, l'insuffisance d'organisation et le faible niveau technique), la campagne de production rizicole a connu dans l'ensemble une réussite.

La faiblesse des superficies emblavées par rapport aux prévisions dans les dossiers de projet pose encore avec acuité le problème de l'accès des femmes à la terre. A ce titre, les autorités locales doivent développer une politique rigoureuse de prise en compte des besoins fonciers des femmes notamment celles organisées en groupements d'intérêt économique ou en associations formelles.

D'autres problèmes identifiés au cours de cette campagne sont liés au manque d'expérience de la FEPRODES qui est récemment créée et vient de démarrer son premier programme avec le PMIA. Pour cette raison, le PMIA devrait s'impliquer dans la gestion rapprochée des crédits mis à la disposition de la Mutuelle. Des rapports financiers d'exécution des lignes de crédit pourraient être envoyés chaque mois au PMIA ce qui lui permettra de veiller à la rationalité des dépenses et à l'adéquation des rapports coûts/efficacité.

3.10. Programme d'appui aux initiatives locales des organisations du mouvement associatif pour l'emploi des jeunes « Projet ASC – Emploi/Jeunes ».

Ce programme est né d'une initiative de l'Organisme National de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV) que le Chef de l'Etat a décidé de soutenir pour l'aider à s'investir dans l'insertion socio-économique des jeunes, la lutte contre le chômage, le sous-emploi et la pauvreté qui touchent en majorité les jeunes ».

Le Gouvernement a ainsi octroyé un financement d'un montant d'un milliard de francs pour ce programme qui vise la création d'emplois et la génération de revenus au profit des jeunes, membres du mouvement associatif. Il se propose en plus, d'utiliser les ASC comme support pour l'insertion des jeunes à travers des GIE autonomes, suscités et encadrés par les ASC.

Il s'agit d'un programme Ministère du Travail et de l'Emploi, exécuté conjointement avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les ASC n'avaient dans le passé que des activités saisonnières (sport et culture), mais de plus en plus, elles se lancent dans le domaine économique par la création d'activités productives au profit de leurs membres.

Il s'agit donc, à travers ce projet de renforcer cette dynamique dans le but de contribuer au développement local et de lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes. C'est dans ce contexte, que fort des résultats obtenus par les CERP dans le cadre du recensement des demandeurs d'emplois, que le Ministère du Travail et de l'Emploi a sollicité la collaboration de la Direction de l'Expansion Rurale pour la mise en oeuvre de cet ambitieux programme.

A cet effet, le protocole d'accord signé entre la Direction de l'Emploi et la DER, définit clairement les modalités pratiques de cette collaboration. Il s'agit notamment pour la DER d'aider les jeunes, à travers ses structures déconcentrées, dans l'identification et l'élaboration de leurs projets, mais aussi et surtout l'appui - conseil en direction des GIE bénéficiaires de financement.

Par ailleurs, dans le but de renforcer son implication, la DER est à la fois membre du comité national de pilotage et du comité d'approbation qui statue sur les demandes de financement faites par les institutions financières agréées, sur la base des projets évalués et acceptés.

Dans cette même logique, le Service Régional de l'Expansion Rurale est membre de la Cellule régionale qui reçoit les dossiers de projets, examine leur conformité par rapport aux orientations du programme et les transmet à l'institution de financement agréée à cet effet.

La Cellule régionale assure également le suivi activités d'information et d'encadrement à la base.

La DER a participé à toutes les étapes du processus, notamment aux différentes réunions tenues à Dakar et aux CRD d'information et de sensibilisation organisées dans les dix régions et qui ont vu la participation de tous les acteurs impliqués dans l'exécution du programme, y

compris les Chefs de CERP et les Chefs de Services Départementaux et Régionaux de l'Expansion Rurale.

Les missions d'information et de sensibilisation effectuées dans les régions ont été relayées par celles des chefs de CERP qui ont mené des campagnes de démultiplication des informations dans les communautés rurales.

Toutefois, la mise en oeuvre de ce projet se heurte à des difficultés liées notamment :

- aux des mécanismes de financement ; dans ce cadre, les procédures mises en place par les institutions financières agréées sont très longues et l'attente est de nature à décourager les ASC. C'est le cas par exemple de l'ACEP qui couvre sept régions sur dix et qui n'a pas jusqu'ici retenu aucun projet pour financement malgré les nombreuses requêtes qui lui avaient été soumises .

- à des questions d'organisation : la plupart donc des ASC localisées en milieu rural ne sont pas membres de l'ONCAV et de ce fait, ne sont pas éligibles au financement du programme. Il s'y ajoute que pratiquement aucune d'entre elles ne dispose de GIE en son sein. De plus, elles n'ont pas souvent les moyens nécessaires pour payer les frais relatif à la constitution de GIE et faire face en même temps à l'apport exigé dans le cadre du financement de leurs activités.

3.11-programme DER / CSE

Il s'exécute à travers un cadre général de collaboration entre la Direction de l'Expansion Rurale et le Centre de Suivi Ecologique et porte sur des échanges de savoir – faire dans le domaine du suivi environnemental. Il s'agit notamment :

- de la réalisation de programmes conjoints dans le cadre du suivi environnemental ;
- du transfert de compétences ;
- de l'échange de documentation et d'information scientifiques.

Les modalités pratiques de mise en oeuvre de la coopération sont déterminées par voie d'avenants qui précisent notamment, pour chaque action à entreprendre ensemble, la nature de l'action, les motivations, la durée, les moyens à mettre en oeuvre, les apports financiers, matériels et humains, les résultats attendus et leurs modalités d'utilisation, de diffusion et de valorisation.

Engagé en mai 1999, le processus d'élaboration du protocole définissant le cadre de coopération est arrivé à terme dans le courant du mois d'août 1999 avec la signature du document officiel. Le programme de coopération a connu un début d'exécution avec l'implication effective de vingt CERP (deux agents par CERP) dans la collecte d'informations relatives à la production de mil et d'arachide à travers une vingtaine de communautés rurales pré identifiées et réparties dans le bassin arachidier.

La collecte est effectuée durant la campagne agricole de 1999/2000 et se poursuivra probablement jusqu'en 2002. Les informations devraient permettre la validation d'un modèle d'estimations des rendements de mil et d'arachide, conçu par le CSE, en collaboration depuis 1990, avec l'Institut de Géographie de l'Université de Copenhague (Danemark).

Le tableau suivant permet d'apprécier le niveau d'implication des structures déconcentrées de la DER dans ce programme et la localisation des activités y afférentes.

N°	Régions	Départements	Arrondissements	Communautés Rurales
1	Diourbel	Bambey	Lambaye	Ngogom
2	Diourbel	Diourbel	Ndindy	Ndindy
3	Diourbel	Mbacké	Kael	Touba Mboul
4	Fatick	Fatick	Tattaguine	Tattaguine
5	Fatick	Fatick	Ouadiour	Ndiob
6	Fatick	Foundiougne	Djilor	Passi
7	Fatick	Gossas	Colobane	Sadio
8	Kaolack	Nioro du Rip	Paoskoto	Paoskoto
9	Kaolack	Kaffrine	Birkilane	Mboss
10	Kaolack	Kaffrine	Koungheul	Maka Yop
11	Kaolack	Kaffrine	Nganda	Kathiotte
12	Kaolack	Kaolack	Gandiaye	Ndiebel
13	Kaolack	Kaolack	Ndoffane	Latmingue
14	Louga	Kébémér	Niakhène	Darou Marnane
15	Louga	Linguère	Dahra	Boulal
16	Louga	Louga	Koki	Coki
17	Tambacounda	Tambacounda	Koumpentoum	Koutiaba Ouolof
18	Thiès	Mbour	Fissel	Fissel
19	Thiès	Thiès	Notto	Notto
20	Thiès	Tivaouane	Mérina Dakhar	Médina Dakhar

* la colonne arrondissements indique les CERP concernés.

L'évaluation de la première année d'exécution du programme de collecte de données statistiques agricoles à la base prévue dans le courant du premier trimestre de l'an 2000 permettra sans doute de faire le bilan et de tirer en conséquence les enseignements appropriés pour une harmonisation des méthodes de collecte.

3.1.2. Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR).

Le PADMIR est un produit né des accords entre le gouvernement du Sénégal et le PNUD/FENU pour identifier un appui au processus de décentralisation.

Il a pour objectif l'amélioration de la gouvernance en milieu rural, en appui au développement humain durable.

Pour ce faire, les objectifs immédiats doivent permettre :

- de réaliser des infrastructures et des services pour le développement des communautés rurales concernées par le programme ;
- au Gouvernement du Sénégal de prendre des mesures concrètes d'ordre législatif et réglementaire pour institutionnaliser et renforcer la planification et le financement décentralisés du développement rural.

Les axes d'intervention du PADMIR concernent donc :

- la réalisation d'infrastructures et services publics locaux,
- la promotion du développement économique local ;
- la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

Le programme s'articule autour des deux composantes que sont :

- la **Composante A** qui est une expérience de terrain conduite dans les 37 communautés rurales des départements de Kaffrine et Kébémér sur 5 ans, avec une phase test de 18 mois dans 9 communautés rurales, à raison de 5 communautés rurales pour l'arrondissement de Ndande et 4 communautés rurales pour celui de Nganda.
- la **Composante B** qui constitue un appui à la formulation d'une politique nationale de développement rural décentralisé dans le but d'accompagner l'expérience de terrain par la création d'un forum national d'actionnaires / décideurs, qui évaluera la composante A.

Le financement se répartit comme suit :

- 70% pour les infrastructures ;
- 20% pour la promotion du développement économique;
- 10% pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

L'implication de la DER qui fera probablement l'objet d'un protocole d'accord avec le PADMIR dans l'exécution du programme concerne principalement les aspects suivants, à travers les CERP impliqués :

- la fourniture de document de planification locale (PLD, Monographies, cartes ...)
- la validation de la démarche avec le PADMIR ;
- l'appui en vue de faire bénéficier au PADMIR des expériences capitalisées dans des projets similaires ;
- la tenue du secrétariat du comité d'approbation ;

-
- la mise en forme opérationnelle des actions de terrain ;
 - la collecte des données de base pour l'élaboration des PLD ;
 - la validation de la méthodologie de travail ;
 - les consultations locales ;
 - l'élaboration ou l'actualisation des Plans Locaux de Développement (PLD) ;
 - le renforcement des ressources humaines du PADMIR à la base au travers les CERP concernés.

Dans ce cadre, la participation de la DER à la réalisation des actions la concernant était effective dans le courant de l'année.

Il faut noter aussi que la démarche préconisée par le PADMIR qui vise la mise en œuvre d'un processus de planification participative, cadre parfaitement avec la philosophie qui sous-tend l'action de la DER. Celle-ci inspire aujourd'hui, un nombre croissant d'interventions orientées dans le développement rural.

IV Perspectives

Les perspectives correspondent globalement à l'exécution du programme annuel d'activités.

Dans ce cadre, les actions spécifiques dévolues à l'échelon central constituent les axes stratégiques d'intervention des services régionaux, départementaux et les CERP.

Les actions spécifiques seront donc les principes directeurs auxquels pourraient s'ajouter d'autres priorités des partenaires.

Face à cette éventualité, la DER forte de l'expérience de son personnel, saura mettre au point une forme d'organisation apte à répondre aux besoins des partenaires et exécuter son propre programme de travail.

Les conditions de déroulement du programme de phosphatage de fond en 1997 et du processus électoral en 1998 et 1999 sont des exemples d'adaptation et d'esprit d'initiative face aux urgences.

Pour l'année 2000, les tâches assignées au niveau national concernant les points suivants :

- Impulsion, coordination et contrôle des actions en direction des services régionaux, départementaux et des CERP ;
- Production de documents et fiches techniques pour les CERP ;
- Gestion du personnel.
 - affectation et redéploiement
 - suivi des dossiers d'avancement et de recrutement
 - suivi des programmes de stages et de formation.
- Suivi des dossiers de projets, soumis au financement des bailleurs .
- Suivi des activités des volontaires américains et japonais ;
- Poursuite de l'automatisation des fichiers de la DER ;
- Appui à la mise en oeuvre du Fonds de Développement Local financé par le PNUD et le FENU dans les régions de Tambacounda, Kaolack et Louga ;
- Participation à la mise en oeuvre du programme PNUD de lutte contre la pauvreté notamment dans les régions de Diourbel et de Tambacounda, dans le cadre d'un Programme National de lutte contre pauvreté (PNLP) sous l'égide du Ministère de l'Economie des Finances et du Plan.
- Participation à l'exécution du Programme d'Investissement du Secteur Agricole (PISA).
- Suivi de l'exécution du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) ;

-
- Participation à la préparation et à la tenue de la quinzaine nationale de la femme.
 - Participation à la mise en oeuvre du Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN).
 - Participation aux travaux du comité de suivi des zones et groupes à risques alimentaires (ZAR).
 - Exécution et suivi du « Programme CERP, Développement des Communautés Rurales ».
 - Appui au Programme de Modernisation et d'Intensification de l'Agriculture ;
 - Appui au démarrage du Fonds National pour l'Emploi ;
 - Appui du Programme DER/CSE ;
 - Appui au Processus Sahel 21 ;
 - Suivi des recommandations de la CNA/CERP et organisation de ses réunions ;
 - Organisation des journées d'études sur les CERP.

Conclusion

Dans le domaine du partenariat, des blocages ont été notés dans la préparation, le suivi ou l'exécution :

- du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) ;
- du Programme de Développement de la Petite Irrigation (PDPI)
- du Programme Phosphatage de Fond
- du Processus Sahel 21
- du Projet d'Appui aux Zones et Groupes à Risques Alimentaires (ZAR).

Les facteurs explicatifs des goulots d'étranglement dans l'évolution des différents processus, sont à chaque fois hors du champs de compétence de la DER.

Mais tout au long de l'année, la DER s'est employée à gérer la suite de ces situations imprévues, pour atténuer l'effet de démobilité des bénéficiaires et favoriser ainsi la relance des activités, dans toute la mesure du possible.

Ainsi, la dynamique de continuité a pu être préservée dans une large proportion et est restée intacte dans les autres zones d'intervention comme en témoignent la description et l'analyse des processus mis en oeuvre notamment avec les partenaires.

Ce bilan d'activités qui a dressé l'état d'avancement de ces processus, fait aussi ressortir l'espoir des acteurs et surtout la satisfaction réelle des partenaires. Car en fait, la DER comme par le passé, a eu le souci constant de traduire en actes concrets les points d'accord mentionnés dans les différents protocoles.

A cet égard, elle a mobilisé les ressources humaines avec efficacité pour en même temps répondre aux autres urgences dont celles liées à l'évolution du processus électoral. Là également, au décompte final, la contribution de la DER s'avérera déterminante.

A plan interne, il faut se réjouir des efforts de réhabilitation des infrastructures qui doivent commencer à se concrétiser dans la région de Tambacounda. Il est vrai que cette réhabilitation connaît un retard dans son exécution, mais le parachèvement des travaux est une perspective assurément à inscrire dans le court terme.

La DER a, pour le démarrage de cette opération, privilégié cette région dont la majorité des CERP fonctionne dans les conditions très difficiles liées aussi au manque de locaux. L'expulsion du personnel du CERP du Koumpentoum en 1998 est une illustration parfaite de cette réalité.

En début d'année 2000, la réunion de la CNA/CERP programmée en 1999 a pu finalement se tenir. Le bon déroulement de la rencontre et les conclusions qui en sont issues sont assurément de haute portée pour la structure. Il y a là en effet, le couronnement de la dynamique novatrice qui a été la réalité marquante de la décennie écoulée. Au demeurant, les éléments de la dynamique des CERP et la gestion efficace des composantes qu'elle induit seront l'objet des journées d'études prévues au mois de mai 2000. En plus des retrouvailles, il y a là une perspective favorable pour camper les axes futurs de l'action de la DER et de ses structures déconcentrées. Le bilan annuel 2000 sera l'occasion d'y revenir plus en détail.

LA DIRECTION



ANNEXE

PROGRAMME D'ACTIVITES 1999

ACTIONS SPECIFIQUES DEVOLUES A L'ECHELON CENTRAL

- Impulsion, appui, coordination et évaluation des actions en direction des services déconcentrés;
- Renforcement des capacités des ressources humaines d'appui au processus de décentralisation;
- Appui à la décentralisation dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes et projets d'envergure nationale;
- Démarrage des travaux de la Commission Nationale d'Assistance aux CERP ;
- Assistance à la mise en œuvre des axes et objectifs stratégiques du Plan national d'orientation économique et social ;
- Elaboration de guides d'évaluation des projets et programmes.
- Gestion et management du Personnel :
 - + affectation et mutation ;
 - + suivi des dossiers d'avancement et de recrutement ;
 - + suivi des programmes de stage et de formation ;
 - + préparation d'une base informatisée de gestion.
- Conception, exécution et suivi de travaux de réhabilitation des CERP;
- Equipement des structures déconcentrées de la DER en mobiliers et matériels de bureau;
- Constitution d'une base de données réactualisée et dynamique des communautés rurales du Sénégal;
- Appui à la formation des populations dans le cadre de l'exécution des programmes de développement à la base ;
- Poursuite de l'automatisation des fichiers de la Direction de l'Expansion Rurale ;
- Exécution et suivi du Programme "CERP, Développement des Communautés Rurales" ainsi structuré:
 - 1^{ère} phase test: consolidation des acquis
 - * dynamisation des structures relais des conseils ruraux
 - * sécurisation des fonds mis en place par un recyclage correct.
 - * suivi et évaluation des micro-réalisations

- 2^{ème} phase: extension

- * réorganisation des terroirs villageois
 - * formation des conseillers, des membres des CIVD et des OPA
 - * formation dans l'action des membres des OPA.
 - * financement et gestion des micro-réalisations ;
- Pilotage et suivi du Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELP) au niveau de sa sous- composante 3 "Appui à l'aménagement et à la Gestion de l'Espace rural de Bambey :
 - organisation de la gestion des terroirs ;
 - actualisation des Plans Locaux de Développement ;
 - élaboration du Plan d'Investissement Communal ;
 - formation des élus
 - formation des Chefs de CERP.
 - promotion de la coopération décentralisée
 - Mise en œuvre du Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (P.G.C.R.N.) et exécution des activités dans l'arrondissement de Djibabouya :
 - élaboration des programmes d'action et de gestion des terroirs :
 - soumission des sous projets ;
 - formation et mise en place des comités de gestion.
 - Suivi de l'exécution et de l'application des protocoles d'accord avec les partenaires (PAGPF, ASPRODEB/ AGEP, PDRH2, notamment) :
 - Suivi des programmes de coopération bilatérale:
 - activités des volontaires américains et japonais ;
 - installations des agents;
 - missions de terrain.
 - Suivi du programme PNUD/FENU Fonds de Développement Local à Kaffrine (Nganda) et Kébémér (Ndande) ou Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR);
 - Suivi du partenariat avec la Direction de l'Emploi pour la mise en œuvre du Fonds National de l'Emploi (FNE) ;
 - Suivi des perspectives de collaboration avec le Centre de Suivi Ecologique (CSE) ;
 - Suivi de l'exécution du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire ;
 - Suivi des activités du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) ;

-
- Suivi des activités du Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDEL)
 - Suivi des activités du Programme d'Alphabétisation des Elus et Notables Locaux (PADEN)
 - Participation à l'exécution et au suivi du programme de phosphatage de fond
 - Participation à la préparation et à la réalisation de la quinzaine nationale de la Femme
 - Elaboration d'une grille d'exploitation informatique des rapports des structures déconcentrées ;
 - Elaboration du bilan annuel d'activités de la Direction et de ses structures déconcentrées

NB:

La plupart des actions listées au niveau national sont planifiées et exécutées selon une périodicité (mensuelle, trimestrielle et semestrielle) conforme au calendrier arrêté d'un commun accord avec les partenaires.

Il s'y ajoute que d'autres actions d'intérêt national ou localisé intéressant le développement à la base sont également prises en compte et insérées dans le calendrier d'exécution.

**ACTIONS A REALISER A LA BASE PAR LES UNITES DECONCENTREES DE LA DER
(Services Régionaux, Départementaux et CERP) EN COLLABORATION AVEC LES
SERVICES TECHNIQUES DES AUTRES MINISTERES**

SECTEURS D'INTERVENTION ET ACTIONS A REALISER	PERIODES												LIEUX D'IMPACT		
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			
AGRICULTURE:															
● Appui à la confection dossiers de crédits		x	x	x	x	x									ASC, GIE et groupements ruraux
● Participation aux réunions (CRD, CDD,CLD) préparatoires de la prochaine Campagne Agricole			x	x	x	x									chefs lieux déprmt/Arrdmt
● Recueil de l'expression des besoins en intrants agricoles	x	x	x	x											
● Recueil des données de la campagne de commercialisation	x	x	x	x								x	x		Idem
● Suivi de la campagne maraîchère					x	x									Idem
● Participation à l'exécution du programme phosphatage de fond.			x	x											Villages et CR
● Suivi de la campagne de commercialisation fruitière (zones à vocation fruitière)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		CERP
● Participation à la surveillance du mouvement acridien						x	x	x	x						Villages
● Participation à la distribution des produits "phyto"							x	x	x						Villages
● Participation à l'exécution au programme niébé						x	x	x							Villages, régions Diourbel, Thiès, Louga
● Participation programme Intensification Winrock				x	x	x	x	x	x						CR
● Exécution du programme conjoint de maraîchage (CERP de Fatick - volontaires japonais)					x	x	x	x	x						Villages de Wack Ngouna
● Suivi programme diversification des cultures	x	x	x	x	x	x	x	x	x						Villages Corps de la Paix

SECTEURS D'INTERVENTION ET ACTIONS A REALISER	PERIODES												LIEUX D'IMPACT
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
<u>ELEVAGE</u>													
• Appui à l'élaboration dossiers de crédits	x	x			x	x	x					x	GIE et associations éleveurs
• Participation à l'encadrement des éleveurs	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Villages
• Participation au contrôle sanitaire des produits animaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Lieux d'abattage
• Suivi campagne de réserves fourragères	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Communautés rurales
• Suivi sanitaire du cheptel	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages
<u>EAUX ET FORETS</u>													
• Appui aux collectivités locales à la gestion des ressources naturelles:													
- lutte contre les feux de brousse	x	x	x	x	x								Villages
- police forestière	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages
- reboisement	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages
- sensibilisation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages
- information sur la campagne de reboisement	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages
- distribution de plants						x	x						Chefs lieux de CR
- élaboration et suivi de projets			x	x	x	x	x	x					Chefs lieux de CR
<u>SANTE - HYGIENE ET ASSAINISSEMENT</u>													
• Appui aux structures locales de santé :													
- à l'exécution du Programme ver de Guinée (vulgarisation filtre à Matam, Bakel et Kédougou).	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages (Tamba, Kolda)
- à l'extension du programme Onchocercose	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages (vallée du Fleuve S)
- à l'exécution du programme eau et assainissement	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Diourbel et Tamba
- à la sensibilisation sur :													
- SIDA et Maladies Sexuellement Transmissibles	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages
- Planification familiale	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages
- Hygiène corporelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages
• Appui à la planification sanitaire	x												Arrondissements
• Appui à l'élaboration de programmes sanitaires		x	x	x									Arrondissements

SECTEURS D'INTERVENTION ET ACTIONS A REALISER	PERIODES												LIEUX D'IMPACT
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
<u>ECONOMIE FAMILIALE RURALE</u>													
• Encadrement des membres de cases foyers .	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Arrondissement
• Organisation de rencontres périodiques de concertation avec les GPF	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Idem
• Encadrement des comités de gestion des moulins à mil et des banques céréalières villageoises	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages
• Appui à la formation et à l'alphabétisation des femmes dans le cadre du programme priorité femme	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages
• Appui à l'élaboration des projets du programme de lutte contre la pauvreté.	x	x	x	x	x	x	x	x					Dakar, Diourbel, St.Louis, Tamba
• Participation à la préparation et à l'exécution de la quinzaine de la femme.	x	x	x										Groupements de Promot. Féminine Communautés rurales
• Appui à la formation des nouveaux bureaux locaux					x	x	x	x	x	x	x	x	
• Appui à la sensibilisation du programme UNICEF				x	x				x	x			Dahras
<u>EDUCATION - INFORMATION - COMMUNICATION</u>													
• Participation à la mise en place du programme cadre de formation des élus locaux.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	lieux de formation centres de formation
• Appui à l'exécution du programme de formation des conseillers ruraux;	x	x	x	x	x								Villages centres
• Alphabétisation des groupements de producteurs	x	x	x	x	x								Villages centres
• Formation à la gestion des projets en cours	x	x	x	x	x								Sites de projets
• Participation aux campagnes nationales de sensibilisation						x			x	x			Communautés rurales Chefs lieux communautés rurales

SECTEURS D'INTERVENTION ET ACTIONS A REALISER	PERIODES												LIEUX D'IMPACT		
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			
"PROGRAMME ELARGI DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (PELCP)" Sous - composante 3 Appui à l'aménagement et à la gestion de l'espace rural de Bambey.															
- Sensibilisation des acteurs et bénéficiaires	x	x	x												Département Bambey
- lancement officiel du programme et mise en place du comité de pilotage															Bambey
- élaboration du plan de travail	x	x	x												Dakar - Bambey
- mise en place des Comités Villageois de Développement (CVD) et CIVD					x	x	x	x							CR Lambaye et Baba garage
- formation des conseillers ruraux					x	x	x	x	x	x	x	x	x		Arrondissements
- actualisation des plans locaux de développement						x	x	x	x	x	x	x	x		Tout le département Bambey
- formation des chefs de CERP					x	x	x								Bambey
- formation conseillers municipaux									x	x	x				Bambey
- organisation des activités des jeunes							x	x							Communes de Bambey
- dynamisation des associations de ressortissants								x	x	x					Dakar, Bambey et CR
- évaluation activités													x		Sites des réalisations

ACTIONS A REALISER AVEC LES AUTRES PARTENAIRES SUR LA BASE DE PROTOCOLES D'ACCORD

SECTEURS D'INTERVENTION ET ACTIONS A REALISER	PERIODES												LIEUX D'IMPACT	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
A. PROJETS														
1. P.G.C.R.N.														
• Appui et formation des populations dans l'exécution des activités financées par le P.G.C.R.N dans les 15 communautés rurales des régions de Fatick, Kaolack et Tambacounda et Kolda.				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Comités de gestion
• Suivi évaluation des micro-réalisations														
• Appui à l'élaboration des programmes de formation des comités de gestion	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	C.R - Zones
• Vulgarisation et mise en œuvre du PAGT	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	C.R - Zones
• Formation en approche genre, mise en place des femmes relais	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Comités de gestion
2. Association Sénégalaise pour la Promotion des Petits Projets														
Développement à la Base / Agence d'Exécution des Projets (ASPRODEB/AGEP)														
• Suivi de l'exécution du contrat d'assistance technique (CAT) des projets :														
- maraîchage			x	x	x	x	x	x	x	x				Ndindy et Darou Mousty
- embouche bovine														
• Participation aux travaux du comité de pilotage	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Toubacouta
- commission approbation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				Ndindy et Darou Mousty
- commission de suivi														
							x						x	Dakar
							x						x	Dakar

SECTEURS D'INTERVENTION ET ACTIONS A REALISER	PERIODES												LIEUX D'IMPACT
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
	<p>3. <u>Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminines (P.A.G.P.F.)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement des garderies d'enfants • Encadrement des cases - foyers ; • Appui à la fabrication des briques • Encadrement des comités de gestion des moulins à mil et banques céréalières villageoises ; • Sensibilisation des femmes sur les problèmes liés à la santé maternelle et infantile, à la protection de la nature • Appui à la Formation et à la l'alphabétisation des femmes <p>4. <u>Projet Agro-forestier de Diourbel (P.AG.F.)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des terroirs villageois ; • Suivi de la gestion des équipements et banques céréalières villageoises ; • Encadrement des maraîchers du volet irrigation ; • Elaboration de projets GIE ; • Formation des bénéficiaires. • Appui et assistance à l'élaboration des dossiers de crédits 	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	villages
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Groupements féminins villages
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Villages
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Villages
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	CR - Villages
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Villages
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Villages centrés
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Groupements villageois

SECTEURS D'INTERVENTION ET ACTIONS A REALISER	PÉRIODES												LIEUX D'IMPACT	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
5. Zones à risques alimentaires (ZAR)														
• Recueils des données socio-économiques à la base (CERP) ;	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Communautés Rurales
• Identification des zones à risques alimentaires et distribution des vivres ;						x	x	x	x					Communautés Rurales
• Organisation de rencontres de restitution des données recueillies aux autorités locales ;	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Chefs lieux d'arrondissements
• Proposition de solutions concertées aux problèmes identifiés :														
1 ^{er} niveau	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Arrondissements
2 ^{ème} niveau			x			x			x				x	Comité Régional Dévelop.

